

Sommaire

Convocation à l'Assemblée
du 11 décembre 2025

PV de l'Assemblée du
6 mai 2025

Planification financière

- Commentaires
- Budget du compte résultats
- Budget d'investissement
- Planification des investissements 2026-2031

Investissements 2026

Règlements

- Règlement sur le droit de cité communal
- Règlement scolaire de la Commune de Pont-en-Ogoz

Modification des statuts du Secours Sud Fribourgeois

Auberge St-Pierre, Le Bry

Informations communales

Paroisse d'Avry-dt-Pont

Conseil de parents

Commission Senior-e-s

Sociétés locales

Pratique

Memento

Le billet du Syndic



Chers Citoyens, chères Citoyennes,

Bien que la législature se termine au début de l'année 2026, le Conseil communal a préparé les futurs budgets de fonctionnement et d'investissement, afin de travailler dans la continuité. En effet, certains projets doivent être poursuivis, notamment en termes d'infrastructures et d'entretien, comme vous pourrez le découvrir ci-après. Le budget reste prudent, notamment dans la prévision des recettes.

Quelques mots sur le sondage réalisé durant le mois de septembre. Si la participation a été assez faible (quelques 130 bulletins rentrés), des informations utiles permettront notamment de guider notre Commune à l'avenir. Les résultats seront présentés lors d'une séance d'information le **3 décembre 2025**, à 19h45, à la HAP. En résumé, les habitants se sentent bien à Pont-en-Ogoz, souhaitent plus de sentiers, de cheminements piétonniers et de places végétalisées, mais ne sont pas favorables à un Conseil général, ni ne veulent s'y engager. La question d'un agenda commun des activités et manifestations sur la Rive gauche du lac sera également abordée avec les autres communes. L'occasion aussi de rappeler que les cartes journalières CFF peuvent être commandées au bureau de l'administration communale. Une plate-forme de guichet virtuel est en train d'être mise en place sur le site internet de la Commune pour mieux renseigner nos habitants et pour réaliser quelques démarches administratives.

Je souhaiterais encore profiter du présent billet pour rappeler à tout propriétaire de haie, en bordure de route communale ou cantonale, l'obligation de procéder aux tailles nécessaires, en principe avant le 1^{er} novembre de chaque année. Si les règles précises figurent dans la nouvelle loi fribourgeoise sur la mobilité (LMob), tout un chacun doit au moins savoir que la végétation privée ne doit pas déborder sur une route ou voie d'accès.

Je vous invite à la séance d'information communale le **mercredi 3 décembre 2025** sur les projets routiers à 18h30 et sur le sondage à 19h45 à la HAP et au plaisir de vous retrouver lors de notre prochaine assemblée qui se tiendra le **jeudi 11 décembre 2025**, à la HAP également, je vous souhaite d'ores et déjà tout le meilleur pour cette fin d'année 2025.

Votre Syndic

Christophe Tornare



CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 DECEMBRE 2025
COMMUNE DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

Le jeudi 11 décembre 2025, à 19h30

à la Halle polyvalente à Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 6 mai 2025
2. Budget 2026 du compte de résultats et rapport de la Commission financière
3. Investissements 2026 et décisions spéciales sur :

3.1. Gestion électronique des données (GED)	CHF 70'000.00
3.2. Sécurisation traversée de Gumefens – T4 et T5	CHF 430'000.00
3.3. Achat remorque Multibenne	CHF 45'000.00
3.4. Remplacement conduite d'eau – Fromagerie	CHF 480'000.00
3.5. Remplacement conduite d'eau – Villarvassaux	CHF 300'000.00
3.6. Rénovation du garage et goudronnage – Déchetterie Le Bry	CHF 130'000.00
3.7. Subventions d'investissements aux ménages 2026	CHF 40'000.00
3.8. Rénovation Grange des Marais (patrimoine financier PF)	CHF 315'000.00
3.9. Rénovation des fenêtres et moustiquaires - La Cornache Avry (PF)	CHF 160'000.00
4. Approbation des budgets du compte de résultats et d'investissements 2026
5. Approbation de la modification du règlement sur le droit de cité communal
6. Approbation de la modification du règlement scolaire de la Commune de Pont-en-Ogoz
7. Auberge St-Pierre, Le Bry – Vente à 1,2 millions
8. Informations du Conseil communal
9. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site internet communal via le code QR ci-dessous ou sur www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/ au moins 10 jours avant l'assemblée. Ces documents étant à disposition, ils ne seront pas relus en Assemblée, de même que pour le PV de l'assemblée du 06.05.2025 puisque publié, en plus, dans le bulletin communal.



Le Conseil communal

Procès-verbal – Assemblée du 6 mai 2025



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 6 mai 2025

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)

Secrétaire : Mme Laurence Rimaz

Scrutateurs : M. Christian Brändli (pour la partie côté fenêtres – 32 personnes)
M. Elie Fragnière (pour la partie côté salle de sport – 34 personnes)

Présents : 7 Conseillers communaux
66 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
7 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 73 participants

Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont

Excusé(e)s : 5 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2024
2. Comptes de résultat et d'investissements 2024
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Investissement complémentaire 2025 et rapport de la Commission financière, décision spéciale sur :
 - Remplacement du mobilier scolaire des classes 3H à 8H CHF 120'000.00
4. Mise à jour du règlement communal de police – Approbation
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h01.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 16 du 18 avril 2025, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 5 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Christian Brändli** pour la partie « côté fenêtres » et de **M. Elie Fragnière** pour la partie « côté salle de sport ». La représentante de la presse et une partie du personnel communal ne peuvent pas voter, soit 6 personnes. Selon la liste des citoyens annoncés à l'entrée, il y a 62 personnes, mais selon le décompte des scrutateurs, 66 personnes. Après recomptage, la différence reste. **M. le Président** annonce qu'on va néanmoins débiter l'assemblée et qu'on comptera une nouvelle fois en cas de points litigieux.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il n'y a pas de remarque sur l'ordre du jour.

Point 1**Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2024**

M. le Président rappelle que le PV ne sera pas lu, puisqu'il était disponible dans le journal communal et sur le site internet. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2024 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 12 décembre 2024 est accepté à la majorité avec une abstention
--

Point 2**Comptes de résultat et d'investissements 2024**

M. le Président rappelle qu'on va débiter par les comptes de résultat, puis les comptes d'investissements, ensuite il y aura le rapport de la Commission financière et ce n'est qu'à la fin qu'on votera sur les comptes. Il donne la parole à **M. Robin Grivel** qui commence par présenter les comptes de résultat.

Les comptes sont affichés à l'écran, **M. Grivel** lit les comptes principaux chapitre par chapitre. Il présente un tableau des charges de l'entier du personnel communal, soit administratif, éducatif, déchetterie, AES et concierges et il relève une importante augmentation année après année, mais depuis 2024 on provisionne des heures supplémentaires. Cela représente environ CHF 40'000.00, mais ne seront pas forcément payés. Le graphique suivant représente les dépenses principales du chapitre « formation », il y a près de 3 millions de charges. On voit une augmentation pour les écoles spécialisées, il y a aussi les travaux sur les bâtiments scolaires. Pour le cycle d'orientation, là aussi ça augmente d'année en année, on parle d'un CO 4, l'augmentation de la part communale aux salaires des enseignants augmente aussi chaque année. Le graphique pour les chapitres 4 et 5, sur lesquels on voit les charges liées cantonales, là aussi on a une forte augmentation avec les coûts de la santé et la construction d'EMS. Pour les déchets, on a une dépense supplémentaire liée à la nouvelle rampe, raison pour laquelle on n'atteint juste pas le taux de couverture prévu de 70 %. Un tableau sur les revenus fiscaux est également affiché, on voit que la plus grande part provient des personnes physiques, avec l'impôt sur le revenu et sur la fortune.

L'exercice 2024 se boucle avec un bénéfice de CHF 1'117'310.08, dans lequel on a la dissolution de la réserve de CHF 597'000.00. Le revenu qui provient de la réserve n'apparaîtra que jusqu'en 2031 suite au passage à MCH2. On a aussi CHF 566'000.00 d'impôts spéciaux, ce qui explique en grande partie le résultat. Pour le bilan 2024, on a total pour l'actif et le passif pour ce CHF 34'157'092.94.

M. Georges Fragnière demande ce qu'il en est concernant l'investissement pour la déchetterie et aimerait connaître la différence entre ce qui est encaissé par les sacs poubelles et ce qui est investi. **M. Robin Grivel** répond qu'on doit atteindre un taux de couverture de frais de 70% et que cette année on a 69 % en raison de l'investissement pour la rampe de CHF 23'400.00, mais c'est une dépense unique. Les réviseurs n'ont pas fait de remarque pour ça.

M. Robin Grivel cite les investissements terminés en 2024 :

0294 – Etude pour rénov. auberge St-Pierre, Le Bry	CHF 85'000.00	solde positif	CHF 19'484.85
2170 – Rénovation école, Le Bry	CHF 50'000.00	solde positif	CHF 5'126.15
2172 – Etude pré-l. avant-projet chauffage, Gumefens	CHF 43'000.00	solde négatif	CHF 27'705.70
2172 – Remplacement CAD, Gumefens	CHF 700'000.00	solde positif	CHF 127'421.00
2172 – Remplacement luminaires école, Gumefens	CHF 80'000.00	solde positif	CHF 7'096.40
3410 – Subv. d'invest. barrières FC Gumefens/Sorens	CHF 50'000.00	solde	CHF 0.00
6150 - Etude modération trafic, vers la Chapelle - rte d'Avry	CHF 90'000.00	solde positif	CHF 5'463.45
6150 – Rénovation routes AF 2022	CHF 600'000.00	solde	CHF 0.00
7101 – Rempl. conduite d'eau vers Karlé tronçons 1 et 2	CHF 481'000.00	solde positif	CHF 213.25
7201 – Epuration tronçon La Fin - Pra Mury	CHF 250'000.00	solde positif	CHF 130'140.00
7201 – Mise en séparatif Pra Mury - Pra du Mitin	CHF 310'000.00	solde positif	CHF 10'873.19
7201 – Mise en séparatif Pra du Mitin - Sur Charmont	CHF 340'000.00	solde négatif	CHF 1'597.63

Comme il n'y a pas d'autres questions **M. le Président** donne la parole à **M. Frédéric Pochon**, membre de la Commission financière pour la lecture de son rapport, lequel remplace **M. Jean-Claude Wyss**, Président, qui est excusé :

Mesdames, Messieurs, Aux contribuables, Aux membres du Conseil Communal,

Comme la tradition le veut, toutes citoyennes, tous citoyens ont reçu dans leur courrier le dernier bulletin communal, celui-ci relatant les divers éléments financiers de l'exercice 2024, soit les comptes de résultat avec les comparaisons du budget 2024 et les comptes 2023, les comptes d'investissements en détail, nature par nature et en récapitulation chapitre par chapitre avec les mêmes comparaisons ainsi que le bilan final au 31.12.2024.

De par l'important travail de préparation et de présentation qui a été effectué par notre service comptable et notre grand argentier, qui a présenté les divers éléments relatifs au bouclage 2024, nous ne reviendrons pas sur ces chiffres ceux-ci vous ayant déjà été expliqués par notre Conseiller communal responsable des finances, via ses commentaires et les détails que vous avez trouvés de plus sur ledit bulletin. Ces chiffres ont été de plus pour cet exercice agrémentés d'informations importantes en relation avec les indicateurs financiers.

La fiduciaire CORE, pour son 6^{ème} et dernier exercice, a également exécuté un travail en profondeur avec une multiplication de contrôles, contrôles qui ont été plus que positifs. Leurs conseils, les améliorations futures à effectuer et leur professionnalisme ressortent du rapport détaillé et positif de 18 pages. Ce rapport et ces commentaires étant là pour prouver que la gestion comptable et les finances de notre Commune sont entre de bonnes mains. Je me permets de répéter ce qui a été mentionné dans le rapport de la CF de 2023 soit, de comptabiliser non plus dans les débiteurs, mais dans un compte dit transitoire les avances des paiements des acomptes alors que l'on n'a pas encore reçu la taxation cantonale de l'année en cours. Ce changement de comptabilisation donnera une meilleure approche financière, celui-ci ayant déjà été effectué dès l'exercice se terminant.

En rappel également, la CF avait déjà, il y a quelques années, demandé de créer comme cela se fait dans une grande partie des communes importantes un système de contrôle interne régulier soit en principe trimestriellement. Ce contrôle interne nécessaire au bon suivi régulier de notre comptabilité et de nos finances, devient quasi une obligation du fait de la disparition de certains documents établis par le Service cantonal des communes en relation par exemple avec les capacités d'autofinancement, d'investissement ou encore d'emprunt. Cette grande charge de travail a été planifiée pour exécution durant les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2025.

Nos explications quant aux résultats :

Le bénéfice final ressortant des comptes 2024 est de CHF 1'117'310.08 alors que le budget voté était négatif de CHF 358'200.04. Les charges de CHF 9'638'000.00 en augmentation de 1.10%. Ce résultat s'explique par rapport à la bonne maîtrise des éléments de chaque dicastère mais aussi grâce à une bonne fiscalité, malgré les charges liées en constante augmentation.

Ce résultat étant constitué des comptes de fonctionnement donnant un bénéfice d'exploitation de CHF 520'328.31, auquel il y a lieu d'ajouter l'attribution par les modifications comptables de la réserve de réévaluation de CHF 596'981.77. Cette attribution sera effective durant encore 6 exercices soit jusqu'en 2031.

La vérité et la justification du bilan se trouve ainsi dans les comptes au 31.12.2024 à la suite de la réévaluation exigée des biens. Ainsi le capital propre, valeur au 31.12.2024, est de CHF 19'600'592.49 soit en augmentation par rapport à celui au 31.12.2023 de CHF 500'000.00.

Nous passons donc sur les informations des charges, leurs montants, leurs % ainsi que sur tous les divers indicateurs financiers qui sont qualifiés par rapport aux comptes au 31.12.2024 de moyens à bons. Le tout vous ayant été transmis par le bulletin communal et commenté ce soir en détail par notre grand argentier.

La dette par habitant calculée sur la base légale de 1'973 personnes au 31.12.2022 s'élève à CHF 1'597.00 soit en diminution de CHF 1'301.00 par rapport à 2022. Il est à noter que pour la première fois notre commune a dépassé les 2000 habitants soit au 31.12.2024 de 2045.

En finalité la CF propose et donne son avis favorable à l'acceptation des comptes 2024.

Au nom de la CF, ses membres, Jean-Claude Wyss, Jacques Fragnière, Richard Fragnière, Yannick Maisonneuve et Frédéric Pochon.

M. Le Président remercie M. Pochon pour la lecture du rapport.

M. Georges Fragnière remarque que pour le traitement du personnel administratif, il y a CHF 505'000.00, alors qu'en 2023 c'était CHF 396'000.00, ce qui fait CHF 109'000.00 de plus en une année, pour 48 habitants supplémentaires. Il demande comment ça s'explique et veut aussi savoir ce que signifie l'abréviation MCH2.

M. Grivel répond qu'il s'agit du Modèle Comptable Harmonisé n°2 pour toutes les communes et le canton.

M. Fragnière ajoute encore que comme disait M. le Syndic en préambule du bulletin communal, on va vers une augmentation d'impôts et il se demande si on ne devrait pas faire des économies. **M. Grivel** commence par répondre à la question sur le personnel administratif et précise qu'on a une augmentation de personnel à la suite de la création du service technique et une augmentation au service des finances. On a de plus en plus de demandes du canton, ce qui fait qu'on a besoin de plus de personnel. Dans cette augmentation, il y a également les heures supplémentaires qui sont à présent provisionnées dans les comptes et pas forcément payées. Notre personnel est calibré sur les normes de l'Etat et les salaires augmentent chaque année et on se base aussi sur le renchérissement que l'Etat octroie, il y en a eu un à fin 2023, mais pas pour 2025. Pour les augmentations d'impôts, **M. le Président** dit qu'elles ne sont pas pour demain, mais vraisemblablement au-delà des 7 ou 8 années. On a réévalué les actifs de la Commune et on avait une réserve qui doit s'éteindre sur 10 ans. Or, on a déjà fait 2 ans. Sans cette réserve ni d'impôts extraordinaires, comme les frais de mutations, on arrive à zéro. Les budgets nous diront dans le futur s'il faut augmenter les impôts, mais c'est clair qu'avec les charges d'un 4^{ème} CO, refaire les EMS, un centre sportif, etc, il faudra payer toutes ces infrastructures que le citoyen gruérien a voulu. Si nos recettes n'augmentent pas, on aura effectivement un problème. **M. Grivel** ajoute que ce problème sera global et pour toutes les communes gruériennes, toutes devront augmenter les impôts.

M. Georges Fragnière a encore une question sur les immeubles de la Cornache et le locatif à Avry, car pour la Cornache on a le même rendement que l'année passée, ce qui l'étonne et il demande si la location est à forfait, car il y a sûrement eu des changements de locataires. Il dit aussi que l'immeuble de l'ancienne école de Gumefens ne figure pas avec les immeubles et il demande dans quel chapitre il est. **M. Grivel** répond que l'ancienne école

est dans le patrimoine administratif au chapitre 2 et pour la Cornache, les locations sont arrondies au millier de francs, il y a CHF 93'000.00 de revenu de location et le bénéfice est de CHF 15'000.00 une fois les charges déduites et ce sont les mêmes chiffres qu'en 2023. Pour l'immeuble d'Avry, l'administration est dans le patrimoine administratif, alors que le Mag d'Ogoz et les appartements sont au patrimoine financier.

M. Georges Fragnière demande comment sont réparties et facturées les charges et le chauffage alimenté par le Groupe E. **M. Grivel** répond qu'il y a un décompte de charge qui est fait par le personnel des finances. **M. Fragnière** demande s'il y a des baisses ou augmentations de loyers régulièrement. **M. Grivel** répond qu'il n'y a pas eu de baisse de loyer et qu'il n'y a eu que peu de changement de locataires et les loyers sont restés les mêmes.

M. Daniel Savary demande si la Commune a déjà pris connaissance du plan d'assainissement des finances de l'Etat, qui comporte un fort report de charges sur les communes. Il ajoute que l'ACF a déjà pris une position assez ferme et critique et demande si la Commune va faire quelque chose ou si elle va laisser l'ACF être sa porte-parole.

M. le Président répond que ce plan est sorti la semaine passée et qu'il n'a pas encore pu être traité.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** invite les personnes présentes qui acceptent les comptes de résultats et d'investissements 2024 de s'exprimer par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

Les comptes de résultat et d'investissement 2024 sont acceptés à l'unanimité

Point 3

Remplacement du mobilier scolaire des classes 3H à 8H CHF 120'000.00

M. le Président donne la parole à **M. Robin Grivel**, en charge des écoles, lequel dit que cet investissement complémentaire concerne le mobilier scolaire de 3H à 8H, à savoir les classes de 3H et 4H à Le Bry, ainsi que de 5H à 8H à Gumeffens. Le budget de CHF 120'000.00 représente 135 bureaux et chaises. Selon la directrice d'école, avec l'effectif actuel 125 pièces pourraient suffire, mais ainsi on a une marge de 10 pièces. Il ajoute que l'effectif des élèves sera bloqué au 15 mai. Il rappelle que conformément à l'article 41, alinéa 3 de la loi scolaire, les communes doivent veiller à ce que les locaux et équipements scolaires soient entretenus, adaptés aux élèves, et conformes aux normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie en vigueur. Actuellement le mobilier est réglable uniquement en hauteur à l'aide d'une clé et c'est l'édilité qui doit le faire. Selon les images affichées, on voit l'état actuel des chaises et des pupitres, ainsi que le mobilier prévu. On a demandé 3 offres et le meilleur prix est proposé par la société Bigla, qui est une entreprise suisse et dont la production est faite de bois suisse.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière et donne la parole à **M. Frédéric Pochon**.

Les explications, en relation avec ce changement, sont données dans le bulletin communal et pour la commission financière cela n'a porté à aucune question d'ordre pratique. Il en va de la santé et du bien-être de nos enfants. De plus de par une vision effectuée il ressort que ce mobilier n'est plus de notre temps. Trois offres ont été demandées et les conditions relatives à la quantité ont apporté des rabais acceptables. La CF propose donc de valider positivement cette acquisition qui sera financé par le compte courant de fonctionnement.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement complémentaire pour le remplacement du mobilier scolaire des classes 3H à 8H pour un montant de CHF 120'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 4

Mise à jour du règlement communal de police – Approbation

M. le Président dit que ce règlement a déjà été passé et approuvé par l'Assemblée de mai 2024. Lors de l'envoi pour validation à l'Etat, un toilettage nous a été demandé, avec notamment des précisions de texte et l'exigence de le refaire valider par l'Assemblée. Il n'y a pas de changement fondamental. Le texte est affiché à l'écran et toutes les modifications figurent en rouge. Elles sont lues par **M. le Président**. Pour les amendes, il précise qu'il n'y a pas de tarif communal, mais que c'est l'ordonnance fédérale sur les amendes d'ordre qui s'applique, donc c'est le même montant que n'importe quelle police utiliserait.

M. le Président demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, il demande le préavis de la Commission financière.

Conformément aux exigences de la DSJS, la commission financière doit se prononcer sur les aspects financiers dudit règlement. Après étude des articles concernés dudit règlement la CF se prononce pour un préavis positif total.

M. le Président demande aux personnes qui approuvent la mise à jour du règlement communal de police de s'exprimer à main levée.

Résultat du vote : la mise à jour du règlement de police communal est acceptée à l'unanimité

Point 5**Informations du Conseil communal****Energie :**

M. le Président revient sur la présentation qu'il avait eu par le Groupe E concernant la consommation d'énergie en Suisse, mais aussi communale. Il présente les slides principales et explique que selon la situation actuelle, on n'est pas autonome. On consomme toujours plus et on supprime les installations, alors il faudra trouver des solutions avec des énergies renouvelables. Concernant les infrastructures communales, les compteurs du Groupe E nous indiquent que les bâtiments consomment 57 %, l'éclairage public 12 % et le réseau d'eau 31 %. Pour le bilan électrique de Pont-en-Ogoz, soit pour tous les consommateurs, on a 70 % de ménages, 6 % l'agriculture, 7 % l'industrie, 13 % pour les autres services. Il est intéressant de voir que depuis qu'on a approuvé le règlement sur les subventions énergétiques en 2021-2022, le photovoltaïque est en augmentation. Les citoyens ont la possibilité de faire un comparatif des consommations des autres communes en allant sur le site www.suisseenergie.ch/tools/reporterenergie/ et sur bon nombre de chapitres, on est bien par rapport aux communes des alentours de notre taille. Avec le chauffage central du Groupe E à Avry-devant-Pont, on a 3 chaudières à pellets, donc 100 % en énergie renouvelable et à Gumezens on a des plaquettes, mais l'appoint est au mazout. Pour l'éclairage public, on voit la différence entre avant le remplacement des sources lumineuses et donc l'effet bénéfique de l'investissement.

Accès aux rives du lac :

Mme Géraldine Barras informe que comme les années précédentes, le macaron qui donne accès aux parkings des rives du lac pour un forfait de CHF 5.00 est à disposition des citoyens.

Auberge St-Pierre :

M. le Président informe que le mandat pour vendre le bâtiment pour un montant de CHF 1'350'000.00 a été confié à un courtier, soit les CHF 1'300'000.00 plus les frais de courtage.

Nouveaux horaires :

M. le Président informe que depuis le 12 mai 2025, les heures d'ouverture de l'administration seront modifiées.

Remerciements :

M. le Président remercie **Mme Jocelyne Morard** qui a quitté le Conseil des parents, lequel lui a offert un cadeau.

Personnel communal :

M. le Président présente **Mme Natacha Gremaud**, engagée au secrétariat, laquelle se lève et est applaudie par l'assemblée.

Point 6**Divers**

M. le Président demande s'il y a des questions.

M. Daniel Savary dit qu'il est allé se promener en Redon et qu'il a vu que le petit chalet a été refait, notamment la barrière et se demande s'il pourrait être loué ou mis à disposition des familles. **M. le Président** dit que la problématique est l'accès et les places de parc. Il ne sait pas comment ce chalet avait été autorisé à l'époque sur du terrain communal. Ce n'est pas le chalet qui est refait, mais la barrière et le plancher qui étaient pourris. Pour l'instant on ne sait pas encore ce qu'il sera possible de faire, mais c'est à l'étude.

M. Laurent Liard demande que l'Assemblée soit informée de la décision de la DIME en relation avec la suppression du macaron « bateau » en Redon. **M. le Président** répond qu'il y a eu une dénonciation quant au terrain utilisé pour le stationnement, appartenant au Groupe E. La Commune s'est déterminée, le Service de la mobilité aussi, et considérant que c'était du terrain agricole et dans l'espace réservé aux eaux, la DIME a demandé qu'il n'y ait plus de parage. La Commune a écrit à chaque détenteur d'une vignette pour les informer qu'ils ne pouvaient plus stationner. La suppression du parking n'est pas une décision de la Commune, mais bien de l'Etat. **M. Liard** se demande ce qui pourra être remis en état, car c'est comme ça depuis plus de 60 ans et dit qu'il faut déplorer qu'à la suite de cette dénonciation des gens de plus de 80 ans et qui ont des bateaux seront contents de devoir se déplacer à pied sur plus d'un kilomètre. **M. le Président** dit que la Commune a aussi défendu cette position et arguments. **Mme Géraldine Barras** confirme que la Commune a défendu le stationnement et que c'était du bon sens de garder ces places, mais juridiquement la décision est solide. Elle ajoute que la dénonciation date du printemps 2023 et que les gens ont pu en profiter en été 2023 et 2024. C'est dommage, car on reçoit des demandes d'annulation de place d'amarrage. **M. le Président** dit qu'on a de plus en plus d'entraves dans chaque domaine et donne l'exemple de l'annulation des camps de scout sur le Bry.

M. Michel Schmitt dit que la place de parc est interdite à tout le monde, donc également aux riverains qui habitent là. **M. le Président** confirme que oui.

M. Georges Fragnière parle du trottoir à Gumeffens, il est intéressant pour la sécurité, mais ne comprend pas pourquoi on met des chicanes sur une route déjà étroite. Il donne peu de chance aux fleurs si on en met dans l'ilot. C'est gâché le village et l'hiver ça sera compliqué de passer avec le chasse-neige. On ne pourrait plus passer avec un cortège de la fanfare comme lors de la fête des musiques en 1997. **M. le Président** dit qu'il y a eu des présentations du projet, puis les mises à l'enquête et les travaux sont réalisés tels que soumis. **Mme Virginie Fragnière Charrière** dit que pour les projets au niveau cantonal et fédéral, on n'écoute moins les gens. Des séances d'information ont été organisées pour recueillir l'avis des citoyens et dans un certain nombre de cas on en a tenu compte. Une suite favorable a été donnée aux demandes, ce qui fait que le budget a été plus important. Il y a aussi eu des séances individuelles avec les propriétaires, parfois même jusqu'à 4, voire 5 séances avec le même propriétaire. On a essayé de tenir compte au mieux des différents intérêts tout en respectant les bases légales, en demandant l'avis du canton avant la mise à l'enquête publique. Il y en a d'ailleurs eu deux, vu les oppositions et les remarques faites à la première, on a ensuite refait le projet et repayer les frais d'honoraires de l'ingénieur. Lors de la deuxième mise à l'enquête, de nouvelles oppositions ont été déposées. Il a fallu trancher, puis transmettre aux services cantonaux pour obtenir les préavis. On a reçu une décision d'approbation des plans de la DIME. Heureusement il n'y a pas eu de recours, la décision est entrée en force et les travaux ont pu démarrer en décembre 2024. Le Conseil communal a bien conscience que le projet va faire des contents et des mécontents, mais on ne va pas pouvoir donner suite à chacune des demandes qui se contredisent.

M. Richard Fragnière demande comment ont été pris en compte les constatations faites suite à la séance sur place avec 2 agriculteurs qui sont venus avec leurs machines et qu'on a vu que ce n'était pas concevable ou pratique et que l'ingénieur aurait appris que les largeurs agricoles n'étaient pas les mêmes que les autres. **M. le Président** dit que pour un 30 km/h on ne peut pas juste mettre un panneau, il y a des exigences obligatoires, il faut restreindre la largeur de la chaussée et faire des chicanes. Une solution à cette problématique sera de dévier le trafic agricole par la route Vers la Chapelle, devant la ferme en transformation. Il rappelle que l'Assemblée avait validé à l'unanimité le projet pour limiter le trafic sur Gumeffens. Les gens d'Avry-devant-Pont doivent passer par la route de la Cantine.

M. Georges Fragnière dit qu'on a quand même dû supprimer une chicane à la suite de la discussion avec les agriculteurs. **M. le Président** lui répond que non, c'est faux ; les travaux sont réalisés selon les plans. **Mme Virginie Fragnière Charrière** dit que là, c'est en cours de réalisation et les décisions se prennent vite et on ne peut pas tout modifier le projet pour lequel il faudrait de nouvelles autorisations. Si on ne suit pas la décision d'approbation des plans, on aura des réclamations.

M. le Président dit que le mécontentement est compris, qu'on cherche des solutions pour le trafic agricole, mais la politique générale est d'avoir moins de véhicules et moins de circulation. Qu'on soit d'accord ou pas, la Commune subit les décisions fédérales ou cantonales, on veut des routes plus étroites pour moins de vitesse. **M. Georges Fragnière** répond qu'à Romanens la route est large, avec la possibilité d'aller sur le trottoir partout, alors qu'à Gumeffens non et qu'autour de la chapelle il faudra passer à 20 km/h. **M. le Président** ne va pas plus s'étendre sur le sujet. Il ne connaît pas la situation à Romanens et pour le tour de la chapelle, le trottoir sera franchissable.

M. Vincent Braillard dit qu'il y a un problème avec le marquage pour accéder à la route qui descend vers l'Ile d'Ogoz. En venant de Fribourg, il traverse une double ligne blanche. Il aurait dû y avoir un îlot qui n'a jamais été fait. **M. le Président** dit que pour les infrastructures sur la route cantonale, il faut qu'il s'adresse à M. Dominique Macheret, contrôleur des routes. Vraisemblablement, il n'y avait pas assez de place pour faire une présélection complète et c'est le concept Valtraloc.

M. Laurent Liard relève qu'il a été dit que les gens d'Avry-devant-Pont ne doivent pas passer par Gumeffens, mais ils paient aussi des impôts à Pont-en-Ogoz et il constate que la fusion des 3 communes n'est pas tout à fait réalisée quand on voit comme on est en train de se séparer. **M. le Président** répond qu'ils peuvent toujours passer, mais qu'il y a des chicanes à la circulation.

M. Jean-Bernard Müller dit qu'il y aura une chicane en plein contour vers la maison qui était anciennement à M. Vallélian. Comme pour celle avant la Cigogne, vers l'hoirie Fragnière, cela n'a jamais été discuté en assemblée communale. **Mme Virginie Fragnière Charrière** rappelle que c'est faux ; le projet a été présenté en séance d'information pour attirer l'attention des gens, qu'il y a eu une publication des plans, lesquels étaient consultables et ont été consultés par beaucoup de personnes. **M. Müller** lui répond qu'elle a présenté les plans pour chez lui, mais pas pour l'ensemble et ajoute que M. Messerli a dit lors de la séance pour la chicane à l'entrée, qu'elle n'avait plus sa raison d'être. **Mme Fragnière Charrière** dit qu'effectivement lors des séances avec les privés, ils se sont concentrés sur les emprises et les indemnités, sans refaire la présentation de tout le projet. Il n'y a d'ailleurs pas d'obligation de présenter les plans aux citoyens, puisqu'ils sont consultables durant la mise à l'enquête. **M. le Président** confirme qu'on réalise selon les plans, sans modification et qu'en cas de problème il faut prendre contact avec le Conseil communal.

M. Elie Fragnière demande pourquoi l'ARG est intervenue pour aider à payer 3 millions pour le musée de Bulle, il trouve qu'on aurait dû être averti avant la votation. **M. le Président** n'en a pas entendu parler, l'ARG a un fonds d'investissement et il ne sait pas si cela a été pris là-dessus. La Commune va aux assemblées des délégués mais n'a pas de représentant direct au comité de l'ARG, c'est la Syndique de Marsens qui représente la Rive Gauche.

M. Patrick Fragnière demande ce qu'il en est du chemin qui va aux Communs à l'Etrua, car ça fait depuis 2021 qu'ils demandent que ça soit refait et il n'y a toujours rien, c'est la route impossible. **M. Pierre Justin Morard** dit que la mise à l'enquête est en cours depuis fin 2024 et que Grangeneuve ne peut pas commencer les travaux car pas de subventions disponibles. On attend sur le permis et les subventions pour avoir le feu vert. **M. Fragnière** demande des camions de graviers pour un petit entretien du chemin. **M. Morard** fera une vision locale.

M. Daniel Savary demande si on a une idée pour faire des aménagements routiers à Avry-devant-Pont. **M. le Président** répond que la route de la Cantine sera refaite, mais qu'il n'y a pas d'aménagements prévus au centre du village pour l'instant.

M. Jean-Louis Grivel se demande s'il faut faire un trottoir de chaque côté à Gumefens, car quand il passe, il voit les jeunes qui sont sur la route et par sur le trottoir.

M. Georges Fragnière parle du cimetière et du courrier qu'il a reçu pour la prolongation de la concession ou la suppression de la tombe des parents. Il cite l'article 55 du règlement du cimetière qui dit que le Conseil communal peut décider de supprimer ou non les tombes selon qu'on ait assez de places. Il trouve qu'on a assez de place et se demande pourquoi on écrit aux gens et pourquoi on veut de l'argent sur les prolongations. **M. le Président** dit qu'il y a beaucoup de concessions qui sont dépassées. Les gens ont le choix de renouveler ou pas. L'idée est la réorganisation du cimetière, de rassembler les tombes à un endroit et de ne pas en remettre trop loin. **M. Fragnière** trouve qu'il y a de la place et que c'est plus beau de voir un cimetière « habité ».

M. le Président remercie chaque participant, il lève l'assemblée à 21h25 et invite tout le monde à partager une agape. Applaudissements.

Commentaires Budget 2026 – Compte de résultats

Les commentaires suivants, classés par chapitre, ont pour but d'expliquer les différences les plus importantes par rapport au budget 2025, et de donner quelques chiffres à titre d'information.

Le budget 2026 se solde par un déficit de Fr. 664'214.56

(A titre d'information, le budget 2025 se soldait par un déficit de Fr. 363'017.93)

Les chiffres suivants sont arrondis au millier de francs.

Total des charges réelles (imputations int. déduites) pour 2026 : Fr. 10'416'000.- (en augm. de Fr. 297'000.-)

Total des revenus réels (imp. internes déduites) pour 2026 : Fr. 9'752'000.- (en dim. de Fr. 4'000.-)

Le total des revenus moins les charges nous donne le déficit pour 2026, soit Fr. 664'000.-.

Le total des charges par habitant pour 2026 est de Fr. 5'074.- pour 2053 habitants au 23.10.2025. Cela représente une augmentation de Fr. 60.- par habitant par rapport au budget 2025.

Détail des charges :	Communales	Fr. 5'250'000.-	soit environ 50.40%
	(dont amortissements Fr. 906'000.-		soit environ 8.70% du budget global)
	Cantoniales	Fr. 3'198'000.-	soit environ 30.70%
	Associations de communes	Fr. 1'968'000.-	soit environ 18.89%

Le déficit prévu pour 2026, supérieur de Fr. 301'000.- à celui de 2025, s'explique principalement par une diminution des recettes fiscales et d'une augmentation des charges liées. Le budget 2026 adopte une approche prudente en matière d'estimation des impôts encaissés, tout en prévoyant les dépenses communales avec une certaine marge de sécurité. Cette stratégie a contribué aux bons résultats enregistrés dans les comptes communaux au cours des dernières années.

Le programme d'assainissement des finances de l'Etat de Fribourg (PAFE) entraînera, à partir de 2026, des ajustements dans la répartition de certaines charges entre les communes et l'Etat. Le budget 2026 intègre les modifications suivantes :

	2025	2026
Part LASoc services sociaux spécialisés	Commune 60% Fr. 4'000.-	Commune 20% Fr. 11'000.-
Aide aux victimes d'infraction	Commune 50% Fr. 5'000.-	Commune 0%
Avance et recouvrement pensions alimentaires	Commune 55% Fr. 13'000.-	Commune 0%
Prestations complémentaires AVS	Commune 0%	Commune 25% Fr. 99'000.-
Prestations complémentaires AI	Commune 0%	Commune 25% Fr. 71'000.-

Les plus fortes augmentations observées dans les pots communs sont les suivantes :

Chapitre 22 Ecoles spécialisées :	Fr. 421'000.-	+Fr. 32'000.-	+8.32%
Contribution AISG (Sports en Gruyère) :	Fr. 56'000.-	+Fr. 17'000.-	+44.72%
Prévoyance sociale (participation cantonale) :	Fr. 1'163'000.-	+Fr. 199'000.-	+20.67%
Participation trafic régional :	Fr. 128'000.-	+Fr. 14'000.-	+8.89%

Chapitre 0 : Administration générale

Traitements et jetons du Conseil communal	Fr. 140'000.- (en dim. de Fr. 10'000.-)
Traitement personnel administratif (6.1 équiv. plein temps)	Fr. 573'000.- (en augm. Fr. 28'000.- et 0.4 EPT)
Auberge St-Pierre	Fr. 64'000.- (en dim. de Fr. 20'000.-) (coûts totaux y compris amort. Fr. 40'000.-)

Chapitre 1 : Ordre public

Service curatelle – Rive gauche + Sionge	Fr. 74'000.- (en augm. de 1'000.-)
Participation au centre de Secours	Fr. 109'000.- (en dim. de Fr. 3'000.-)
Taxe d'exemption du service pompier	Fr. 81'000.- encaissée par la Commune

Chapitre 2 : Enseignement et formation

Frais de transports scolaires par les TPF	Fr. 240'000.- (en augm. de Fr. 10'000.-)
Participation aux dépenses cantonales prim. et enf.	Fr. 840'000.- (en augm. de Fr. 9'000.-)
Participation au CO, fonctionnement/investissement	Fr. 879'000.- (en augm. de Fr. 4'000.-)
Participation aux dépenses du conservatoire	Fr. 52'000.- (en dim. de Fr. 4'000.-)
Entretien bâtiments et équipements 3 sites	Fr. 100'000.- (en augm. de Fr. 17'000.-)
Traitement personnel de conciergerie 3 sites + AES	Fr. 57'000.-
Traitement personnel AES	Fr. 112'000.- (en augm. de 14'000.-)
Ecoles spécialisées	Fr. 421'000.- (en augm. de 32'000.-)
Bourses d'apprentissages et d'études	Fr. 25'000.-

Chapitre 3 : Culte, Culture et Loisirs

Participation « Option Gruyère »	Fr. 22'000.- (en augm. de Fr. 1'000.-)
Dons aux sociétés à but culturel et divers	Fr. 28'000.- (en augm. de Fr. 2'000.-)
Dons aux sociétés sportives	Fr. 25'000.- (en dim. de Fr. 2'000.-)
Contribution AISG Régionalisation des sports	Fr. 56'000.- (en augm. de Fr. 17'000.-)
Traitement du personnel d'entretien HAP	Fr. 22'000.-
Entretien et réparation de la HAP	Fr. 25'000.- (en dim. de Fr. 5'000.-)

Chapitre 4 : Santé

Participation homes médicalisés	Fr. 537'000.- (en dim. de 45'000.-)
Participation soins ambulatoires	Fr. 486'000.- (en augm. de 24'000.-)

Chapitre 5 : Affaires Sociales

Prestations complémentaires AI et AVS	Fr. 170'000.- (Prise en charge communale dès 2026, + Fr. 170'000.-)
Subside aux crèches, accueil familial jour et écoles mat.	Fr. 44'000.-
Participation au service social la Gruyère	Fr. 325'000.- (en augm. de Fr. 18'000.-)
Participation pour personnes handicapées et inadaptées	Fr. 606'000.- (en augm. de Fr. 16'000.-)
Contribution au Fond cantonal de l'emploi	Fr. 38'000.- (en augm. de 1'000.-)
Jetons et frais commissions séniors	Fr. 7'000.- (en augm. de 3'000.-)

Chapitre 6 : Routes communales, Génie Civil

Traitement du personnel édilitaire, 2.5 EPT	Fr. 216'000.- (en augm. de 6'000.- et 0.1 EPT)
Entretien des routes et collecteurs eau de pluie	Fr. 65'000.-
Déblaiement hivernal et service hivernal par des tiers	Fr. 80'000.-
Participation aux dépenses relatives au trafic régional	Fr. 128'000.- (en augm. de Fr. 14'000.-)

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement

Achat d'eau	Fr. 30'000.-
Participation à l'ACAPE	Fr. 65'000.- (en augm. de Fr. 20'000.-)
Prestations du fontainier	Fr. 51'000.-
Entretien du réseau d'eau	Fr. 100'000.-
Vente d'eau	Fr. 220'000.- (comptes 2024 Fr. 206'000.-)
Location des compteurs et abonnements	Fr. 150'000.- (comptes 2024 Fr. 153'000.-)
Entretien des infrastructures eaux usées	Fr. 150'000.- (comptes 2024 Fr. 141'000.-)
Participation à la STEP	Fr. 196'000.- (en augm. de Fr. 3'000.-)
Taxes d'utilisation et d'exploitation épuration	Fr. 350'000.- (comptes 2024 Fr. 310'000.-)
Salaires surveillants déchetterie	Fr. 30'000.-
Frais de ramassage des déchets	Fr. 185'000.- (comptes 2024 Fr. 177'000.-)

Taxes de base des déchets encaissées	Fr. 90'000.- (comptes 2024 Fr. 86'000.-)
Taxes aux sacs des déchets encaissées	Fr. 85'000.- (comptes 2024 Fr. 88'000.-)
Entretien cimetière	Fr. 22'000.- (en augm. de Fr. 7'000.-)
Honoraires aménagement du territoire	Fr. 35'000.- (en dim. de Fr. 35'000.-)
	<i>Etudes aménagement et litiges (TO...)</i>
Autorisations de construire et de démolir (Prod. encaissés)	Fr. 35'000.- (comptes 2024 Fr. 52'000.-)

Chapitre 8 : Economie

Entretien des routes forestières	Fr. 16'000.-
Entretien des sites publics	Fr. 20'000.- (en augm. de Fr. 15'000.-)
Frais parking des rives du lac	Fr. 40'000.- (comptes 2024 Fr. 29'000.-)
Subvention bateau solaire	Fr. 17'000.- (nouveau)
Participation à Gruyère Tourisme	Fr. 15'000.-
Contribution ARG	Fr. 46'000.- (en dim. de Fr. 9'000.-)

Chapitre 9 : Finances et Impôts

Revenu des impôts personnes physiques	Fr. 5'330'000.- (2024 Fr. 5'306'000.-)
Revenu des impôts personnes morales	Fr. 102'000.- (comptes 2024 Fr. 301'000.-)
Les impôts irréguliers budgétisés à env. 50% représentent	Fr. 450'000.- (comptes 2024 Fr. 1'042'000.-)
Contribution Immobilière	Fr. 620'000.- (comptes 2024 Fr. 611'000.-)
Péréquation financière	Fr. 87'000.- (comptes 2024 Fr. 148'000.-)
Impôt véhicules à moteur	Fr. 164'000.- (comptes 2024 Fr. 151'000.-)
La charge annuelle d'intérêts des dettes est estimée à	Fr. 91'000.- (comptes 2024 Fr. 67'000.-)
Immeuble la Cornache Avry, le résultat prévu est de	Fr. -10'000.- (comptes 2024 Fr. +15'000.-)
Immeuble partie en location, administration	Fr. +97'000.- (comptes 2024 Fr. +43'000.-)
Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA	Fr. 743'000.- (en augm. de Fr. 147'000.-)

*Robin Grivel***Budget 2026 - compte de résultats**

Compte	Désignation	Budget 2026		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 227 781.52	46 380.00	1 214 472.73	46 380.00
01	Législatif et exécutif	179 700.00	0.00	192 700.00	0.00
011	Législatif	21 200.00	0.00	21 700.00	0.00
012	Exécutif	158 500.00	0.00	171 000.00	0.00
02	Services généraux	1 048 081.52	46 380.00	1 021 772.73	46 380.00
021	Administration des finances et des contributions	218 800.00	29 000.00	217 820.00	29 000.00
022	Service généraux, autres	659 389.00	10 500.00	619 139.00	10 500.00
029	Immeubles administratifs	169 892.52	6 880.00	184 813.73	6 880.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	204 955.19	82 512.37	203 473.58	82 512.37
14	Questions juridiques	77 959.47	0.00	75 605.46	0.00
140	Questions juridiques	77 959.47	0.00	75 605.46	0.00
15	Service du feu	113 778.00	81 000.00	112 411.00	81 000.00
150	Service du feu	113 778.00	81 000.00	112 411.00	81 000.00
16	Défense	13 217.72	1 512.37	15 457.12	1 512.37
161	Défense militaire	7 287.72	1 512.37	8 787.72	1 512.37
162	Défense civile	5 930.00	0.00	6 669.40	0.00
2	FORMATION	3 245 303.69	273 201.21	3 148 769.97	271 181.21
21	Scolarité obligatoire	2 776 929.04	273 201.21	2 712 774.92	271 181.21
211	Ecole enfantine	163 564.35	0.00	165 169.90	0.00
212	Ecole primaire	1 032 109.55	8 000.00	1 012 792.05	8 000.00
213	Ecole du cycle d'orientation	813 825.00	0.00	809 594.00	0.00
214	Ecoles de musique	52 200.00	0.00	56 400.15	0.00
217	Bâtiments scolaires	516 230.14	113 101.21	485 218.82	111 081.21
218	Accueil extra-scolaire (AES)	195 000.00	152 100.00	179 600.00	152 100.00
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	4 000.00	0.00	4 000.00	0.00
22	Ecoles spécialisées	421 374.65	0.00	388 995.05	0.00
220	Ecoles spécialisées	421 374.65	0.00	388 995.05	0.00
23	Formation professionnelle initiale	47 000.00	0.00	47 000.00	0.00
230	Formation professionnelle initiale	47 000.00	0.00	47 000.00	0.00

Budget 2026 - compte de résultats

3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	377 231.06	18 395.98	363 166.67	18 395.98
31	Héritage culturel	4 657.20	0.00	4 657.20	0.00
312	Conservation des monuments historiques et protection du patr.	4 657.20	0.00	4 657.20	0.00
32	Culture, autres	49 156.89	0.00	47 218.12	0.00
329	Culture, non mentionné ailleurs	49 156.89	0.00	47 218.12	0.00
34	Sport et loisirs	323 416.97	18 395.98	311 291.35	18 395.98
341	Sport	321 416.97	18 395.98	309 291.35	18 395.98
342	Loisirs	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00
4	SANTE	1 099 178.70	3 000.00	1 115 150.40	5 000.00
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	550 602.70	0.00	591 234.75	0.00
411	Hôpitaux	12 947.65	0.00	8 260.15	0.00
412	Établissements médico-sociaux et foyers pour personnes	537 655.05	0.00	582 974.60	0.00
42	Soins ambulatoires	509 978.00	0.00	487 841.65	0.00
421	Soins ambulatoires	486 235.00	0.00	462 111.00	0.00
422	Service de sauvetage	23 743.00	0.00	25 730.65	0.00
43	Prévention	10 800.00	3 000.00	10 800.00	5 000.00
433	Service médical des écoles	10 500.00	3 000.00	10 500.00	5 000.00
434	Contrôle des denrées alimentaires	300.00	0.00	300.00	0.00
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	27 798.00	0.00	25 274.00	0.00
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	27 798.00	0.00	25 274.00	0.00
5	PREVOYANCE SOCIALE	1 244 263.90	6 200.00	1 040 936.50	1 700.00
52	Invalidité	677 643.90	0.00	590 474.45	0.00
522	Prestations complémentaires AI	71 360.60	0.00	0.00	0.00
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	606 283.30	0.00	590 474.45	0.00
53	Vieillesse et survivants	103 944.75	1 700.00	4 000.00	1 700.00
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	5 000.00	1 700.00	4 000.00	1 700.00
532	Prestations complémentaires AVS	98 944.75	0.00	0.00	0.00
54	Famille et jeunesse	56 543.35	0.00	69 421.00	0.00
541	Allocations familiales (AF)	12 343.35	0.00	11 946.80	0.00
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	0.00	0.00	13 274.20	0.00
545	Prestations aux familles	44 200.00	0.00	44 200.00	0.00
55	Chômage	37 703.00	0.00	37 240.50	0.00
559	Chômage non mentionné ailleurs	37 703.00	0.00	37 240.50	0.00
57	Aide sociale et domaine de l'asile	368 428.90	4 500.00	339 800.55	0.00
572	Aide matérielle	336 828.90	0.00	311 195.60	0.00
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	31 600.00	4 500.00	28 604.95	0.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	909 308.63	51 722.93	840 731.04	51 722.93
61	Circulation routière	761 169.63	50 722.93	707 483.04	50 722.93
615	Routes communales	761 169.63	50 722.93	707 483.04	50 722.93
62	Transports publics	148 139.00	1 000.00	133 248.00	1 000.00
621	Infrastructures de transports publics	18 734.00	0.00	18 144.00	0.00
622	Trafic régional et agglomération	128 405.00	0.00	114 104.00	0.00
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET	1 535 265.26	1 347 470.99	1 564 632.08	1 380 837.81
71	Approvisionnement en eau	532 596.63	532 596.63	461 703.03	461 703.03
710	Approvisionnement en eau	532 596.63	532 596.63	461 703.03	461 703.03
72	Traitement des eaux usées	560 159.82	560 159.82	666 520.24	666 520.24
720	Traitement des eaux usées	560 159.82	560 159.82	666 520.24	666 520.24
73	Gestion des déchets	293 025.17	206 800.00	284 025.17	206 500.00
730	Gestion des déchets	293 025.17	206 800.00	284 025.17	206 500.00
74	Aménagements	32 784.62	11 114.54	27 784.62	11 114.54
741	Corrections de cours d'eau, endiguements	32 784.62	11 114.54	27 784.62	11 114.54
75	Protection des espèces et du paysage	5 500.00	0.00	5 500.00	0.00
750	Protection de la nature	5 500.00	0.00	5 500.00	0.00
77	Protection de l'environnement, autres	31 614.62	1 800.00	24 514.62	0.00
771	Cimetière	31 614.62	1 800.00	24 514.62	0.00
79	Aménagement du territoire	79 584.40	35 000.00	94 584.40	35 000.00
790	Aménagement du territoire	79 584.40	35 000.00	94 584.40	35 000.00

Budget 2026 - compte de résultats

8	ECONOMIE PUBLIQUE	233 017.41	34 500.00	219 600.72	25 500.00
81	Agriculture	700.00	0.00	700.00	0.00
811	Administration, exécution et contrôle	500.00	0.00	500.00	0.00
812	Améliorations structurelles	200.00	0.00	200.00	0.00
82	Sylviculture	24 200.00	500.00	20 700.00	500.00
820	Sylviculture	24 200.00	500.00	20 700.00	500.00
84	Tourisme	208 117.41	34 000.00	198 200.72	25 000.00
840	Tourisme	208 117.41	34 000.00	198 200.72	25 000.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	485 255.00	8 033 962.32	552 190.08	8 016 875.54
91	Impôts	50 000.00	6 545 455.00	45 000.00	6 738 915.00
910	Impôts	50 000.00	6 545 455.00	45 000.00	6 738 915.00
93	Péréquation financière intercommunale	0.00	87 072.00	12 954.00	81 401.00
930	Péréquation financière intercommunale	0.00	87 072.00	12 954.00	81 401.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres	4 000.00	167 849.55	4 000.00	157 246.77
950	Part aux recettes sans affectation, autres	4 000.00	167 849.55	4 000.00	157 246.77
96	Administration de la fortune et de la dette	391 255.00	490 146.00	450 236.08	441 631.00
961	Intérêts	91 367.00	91 586.00	101 744.08	69 931.00
963	Immeubles du patrimoine financier	299 888.00	398 560.00	348 492.00	371 700.00
97	Redistributions	0.00	700.00	0.00	700.00
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	0.00	700.00	0.00	700.00
99	Postes non ventilables	40 000.00	742 739.77	40 000.00	596 981.77
990	Postes non ventilables	40 000.00	742 739.77	40 000.00	596 981.77

Compte Désignation		Budget 2026		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 227 781.52	46 380.00	1 214 472.73	46 380.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	204 955.19	82 512.37	203 473.58	82 512.37
2	FORMATION	3 245 303.69	273 201.21	3 148 769.97	271 181.21
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	377 231.06	18 395.98	363 166.67	18 395.98
4	SANTÉ	1 099 178.70	3 000.00	1 115 150.40	5 000.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1 244 263.90	6 200.00	1 040 936.50	1 700.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	909 308.63	51 722.93	840 731.04	51 722.93
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 535 265.26	1 347 470.99	1 564 632.08	1 380 837.81
8	ECONOMIE PUBLIQUE	233 017.41	34 500.00	219 600.72	25 500.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	485 255.00	8 033 962.32	552 190.08	8 016 875.54
	TOTALISATION	10 561 560.36	9 897 345.80	10 263 123.77	9 900 105.84
	Résultat		664 214.56		363 017.93

Budget 2026 - Investissements

Compte	Désignation	Budget 2026		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	70 000.00	0.00	0.00	0.00
02	Services généraux	70 000.00	0.00	0.00	0.00
022	Services généraux, autres	70 000.00	0.00	0.00	0.00
0222	Immeubles administratifs	70 000.00	0.00	0.00	0.00
0220.5200.00	Gestion électronique des données (GED)	70 000.00	0.00	0.00	0.00
2	FORMATION	0.00	0.00	60 000.00	0.00
21	Scolarité obligatoire	0.00	0.00	60 000.00	0.00
217	Bâtiments scolaires	0.00	0.00	60 000.00	0.00
2171	Bâtiment scolaire Avry	0.00	0.00	60 000.00	0.00
2171.5040.03	Rempl. des luminaires de l'école d'Avry-dt-Pont	0.00	0.00	60 000.00	0.00
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	50 000.00	0.00	50 000.00	0.00
34	Sport et loisirs	50 000.00	0.00	50 000.00	0.00
342	Loisirs	50 000.00	0.00	50 000.00	0.00
3420	Loisirs	50 000.00	0.00	50 000.00	0.00
3420.5650.00	Subvention d'investissement Port en Redon	50 000.00	0.00	50 000.00	0.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	4 045 000.00	387 600.00	5 260 000.00	0.00
61	Circulation routière	4 045 000.00	387 600.00	5 260 000.00	0.00
615	Routes communales	4 045 000.00	387 600.00	5 260 000.00	0.00
6150	Routes communales	4 045 000.00	387 600.00	5 260 000.00	0.00
6150.5010.06	Rénovation routes et trottoirs 2019 (trottoir Le Bry)	290 000.00	0.00	290 000.00	0.00
6150.5010.07	Réfection rte de l'Abranna, Le Bry - 2020	0.00	0.00	120 000.00	0.00
6150.5010.11	Réalis. modér. trafic Gumefens-Avry 1ère partie	0.00	0.00	440 000.00	0.00
6150.5010.15	Rénovation routes AF 2023	350 000.00	0.00	430 000.00	0.00
6150.5010.16	Réfection route de La Cantine - secteur Avry	770 000.00	0.00	770 000.00	0.00
6150.5010.17	Réalis. trottoir rte d'Avry-Gumefens 1ère partie	0.00	0.00	460 000.00	0.00
6150.5010.18	Réalis. trottoir rte d'Avry-Gumefens - 2e partie	0.00	0.00	450 000.00	0.00
6150.5010.19	Aménag. centre village Gumefens - secteur école 30km/h	600 000.00	0.00	620 000.00	0.00
6150.5010.20	Rénovation routes AF 2024	600 000.00	0.00	600 000.00	0.00
6150.5010.23	Sécurisation traversée de Gumefens - T3 - étude et réalisation	960 000.00	0.00	970 000.00	0.00
6150.5010.24	Sécurisation de la traversée de Gumefens - T4 et T5	430 000.00	0.00		
6150.5060.02	Achat nouveau tracteur édilitaire	0.00	0.00	110 000.00	0.00
6150.5060.03	Achat remorque Multibenne	45 000.00	0.00		
6150.6310.02	Subvention d'investissement du Canton 2024	0.00	387 600.00	0.00	0.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET	3 719 000.00	160 000.00	3 261 000.00	65 000.00
71	Approvisionnement en eau	2 050 000.00	0.00	1 500 000.00	20 000.00
710	Approvisionnement en eau	2 050 000.00	0.00	1 500 000.00	20 000.00
7101	Approvisionnement communal en eau	2 050 000.00	0.00	1 500 000.00	20 000.00
7101.5031.23	Bouclage réseau d'eau, secteur ancienne Cigogne Gumefens	170 000.00	0.00	350 000.00	0.00
7101.5031.25	En Trémaule, rempl. conduite d'eau 1ère et 2e partie	0.00	0.00	50 000.00	0.00
7101.5031.28	Remplacement conduite d'eau - En Trémaule - étape 1	300 000.00	0.00	300 000.00	0.00
7101.5031.29	Remplacement conduite d'eau - Sur Chamont	800 000.00	0.00	800 000.00	0.00
7101.5031.30	Remplacement conduite d'eau - Fromagerie	480 000.00	0.00	0.00	0.00
7101.5031.31	Remplacement conduite d'eau - Villarvassaux	300 000.00	0.00	0.00	0.00
7101.6370.00	Taxes de raccordements ménages privés	0.00	0.00	0.00	20 000.00
72	Traitement des eaux usées	1 070 000.00	0.00	1 070 000.00	20 000.00
720	Traitement des eaux usées	1 070 000.00	0.00	1 070 000.00	20 000.00
7201	Traitement communal des eaux usées	1 070 000.00	0.00	1 070 000.00	20 000.00
7201.5032.05	Mise en séparatif "Le Pavillon"	150 000.00	0.00	150 000.00	0.00
7201.5032.13	La Trotse, eaux de ruissellement	410 000.00	0.00	410 000.00	0.00
7201.5032.16	Épuration - mise en séparatif - Ecole de Gumefens	350 000.00	0.00	350 000.00	0.00
7201.5032.17	Épuration - mise en séparatif - Le Pavillon	160 000.00	0.00	160 000.00	
7201.6350.00	Taxes de raccordements ménages privés	0.00	0.00	0.00	20 000.00
73	Gestion des déchets	130 000.00	0.00	180 000.00	0.00
730	Gestion des déchets	130 000.00	0.00	180 000.00	0.00
7301	Gestion communale des déchets	130 000.00	0.00	180 000.00	0.00
7301.5033.06	Déchetterie - réalisation d'un couvert	130 000.00	0.00	180 000.00	0.00

Budget 2026 - Investissements

74	Aménagements	340 000.00	160 000.00	360 000.00	25 000.00
741	Corrections de cours d'eau, endiguements	340 000.00	160 000.00	360 000.00	25 000.00
7410	Corrections de cours d'eau, endiguements	340 000.00	160 000.00	360 000.00	25 000.00
7410.5020.01	Endiguement - ruisseau La Moranda	340 000.00	0.00	360 000.00	0.00
7410.6310.01	Subvention Ruisseau Moranda Gumefens	0.00	160 000.00	0.00	25 000.00
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	60 000.00	0.00	80 000.00	0.00
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	60 000.00	0.00	80 000.00	0.00
7690	Assainissement de sites pollués	60 000.00	0.00	80 000.00	0.00
7690.5670.01	Subventions d'investissements aux ménages 2024	0.00	0.00	40 000.00	0.00
7690.5670.02	Subventions d'investissements aux ménages 2025	20 000.00	0.00	40 000.00	0.00
7690.5670.03	Subventions d'investissements aux ménages 2026	40 000.00	0.00	0.00	0.00
79	Aménagement du territoire	69 000.00	0.00	71 000.00	0.00
790	Aménagement du territoire	69 000.00	0.00	71 000.00	0.00
7900	Aménagement du territoire	69 000.00	0.00	71 000.00	0.00
7900.5090.04	Etude aménag. rives du lac et ports	49 000.00	0.00	49 000.00	0.00
7900.5090.05	4ème complément révision PAL	20 000.00	0.00	22 000.00	0.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	0.00	0.00	4 000.00	0.00
84	Tourisme	0.00	0.00	4 000.00	0.00
840	Tourisme	0.00	0.00	4 000.00	0.00
8400	Tourisme communal	0.00	0.00	4 000.00	0.00
8400.5010.00	Aménagement place de la Chapellenie Avry	0.00	0.00	4 000.00	0.00
9	Administration de la fortune et de la dette	1 101 000.00	0.00	4 000.00	0.00
96	Immeubles du patrimoine financier	1 101 000.00	0.00	4 000.00	0.00
963	Terrains du patrimoine financier, parchets	1 101 000.00	0.00	0.00	0.00
9630	Terrains du patrimoine financier, parchets	315 000.00	0.00	0.00	0.00
9630.5040.01	Rénovation Grange des Marais (PF)	315 000.00	0.00	0.00	0.00
9631	Immeuble locatif La Comache Avry	160 000.00	0.00	0.00	0.00
9631.5040.02	Réno. des fenêtres et moustiquaires - La Comache Avry (PF)	160 000.00	0.00	0.00	0.00
9635	Immeuble locatif (commune) Avry	626 000.00	0.00	0.00	0.00
9635.5040.00	Immeuble Avry - rénovation énergétique (PF)	626 000.00	0.00	0.00	0.00

Compte	Désignation	Budget 2026		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	70 000.00	0.00	0.00	0.00
2	FORMATION	0.00	0.00	60 000.00	0.00
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	50 000.00	0.00	50 000.00	0.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	4 045 000.00	387 600.00	5 260 000.00	0.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	3 719 000.00	160 000.00	3 261 000.00	65 000.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	0.00	0.00	4 000.00	0.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	1 101 000.00	0.00		
	TOTALISATION	8 985 000.00	547 600.00	8 635 000.00	65 000.00
	Résultat		8 437 400.00		8 570 000.00

Y compris reports des années précédentes de CHF 6'467'400.00

Investissements 2026

Gestion électronique des données (GED)

CHF 70'000.00

L'évolution technique se poursuit et la numérisation des documents est dans l'air du temps. Aussi, l'administration communale souhaite introduire une GED (gestion électronique des documents), afin d'informatiser certaines démarches et de mieux gérer des documents, comme le contrôle des débiteurs, les documents de l'Etat civil ou autre. Un logiciel informatique est dès lors nécessaire.

La GED permettra de numériser et centraliser l'ensemble des documents officiels de la Commune. Résultat : accès rapide, traçabilité, sécurité, et moins de papier.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Christophe Tornare

Sécurisation traversée de Gumefens – T4 et T5

CHF 430'000.00

Etude de mobilité et sécurisation des secteurs

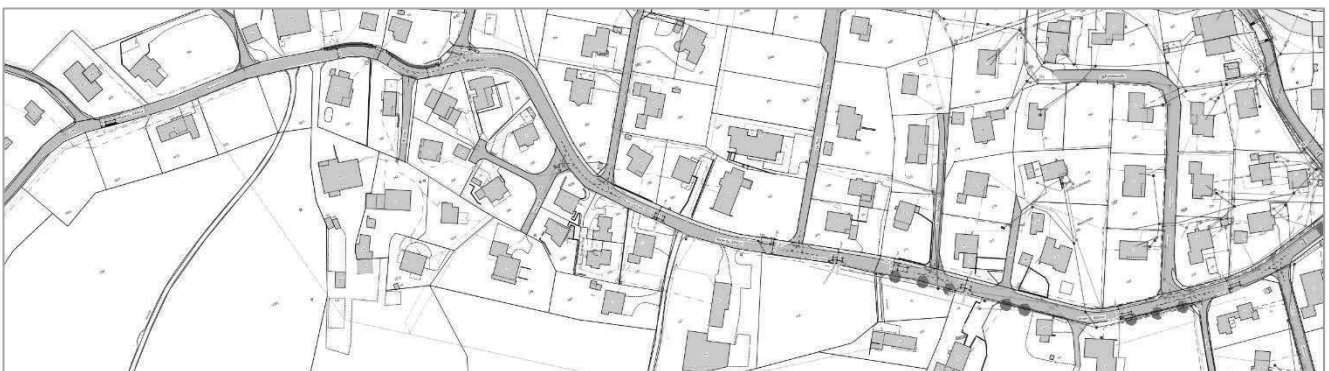
route du Gibloux et route vers Karlé, Gumefens (T4 et T5)

Ce projet sera présenté à la population lors de la séance d'information qui aura lieu le **mercredi 3 décembre 2025, à 18h30** à la halle polyvalente d'Avry-dt-Pont, salle 2015.

T4

Le périmètre du projet T4 porte sur le secteur compris entre le carrefour de la route vers Karlé et route du Gibloux jusqu'à la parcelle 308 RF. Le projet prévoit la réalisation d'un trottoir d'une longueur de 85 mètres comportant un éclairage public, des îlots ralentisseurs ainsi que le changement de priorité aux carrefours existants.

Extrait du plan T4 :



T5

Le périmètre du projet T5 s'étend du carrefour de la route vers Karlé et de la route du Gibloux jusqu'à la parcelle 187 RF.

Le tronçon T5 prévoit quant à lui la réalisation d'un décrochement vertical long ainsi que le changement de priorité aux carrefours existants.

Extrait du plan T5 :

Afin de pouvoir réaliser ce projet, un budget de CHF 430'000.00 est soumis à l'approbation de l'Assemblée communale. Ce budget est estimé par nos ingénieurs.

Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.

Virginie Fragnière Charrière

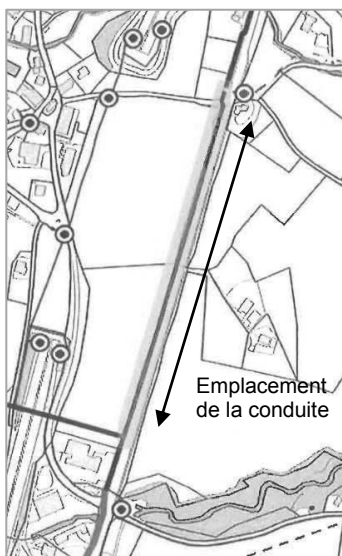
Achat remorque multibenne CHF 45'000.00

Le Conseil communal souhaite remplacer l'actuelle remorque Brantner, qui est usée, par une remorque multibenne comportant un système à crochet V Thermique AR 352. Une telle remorque permettra à l'édilité de travailler dans des conditions optimales, tout au long de l'année. Cette remorque très fonctionnelle et polyvalente peut être tractée par tous les véhicules de l'édilité.

Le montant de cet investissement comprenant une remorque et deux bennes se monte à CHF 45'000.00.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Virginie Fragnière Charrière



Eau potable – remplacement de conduite Fromagerie CHF 480'000.00

La conduite en fonte de 200 mm de diamètre, située le long de la route cantonale à Gumefens, est très vétuste et nécessite des interventions de réparations récurrentes.

Chaque année, une à deux fuites importantes sont constatées sur ce tronçon, engendrant des coûts d'entretien significatifs.

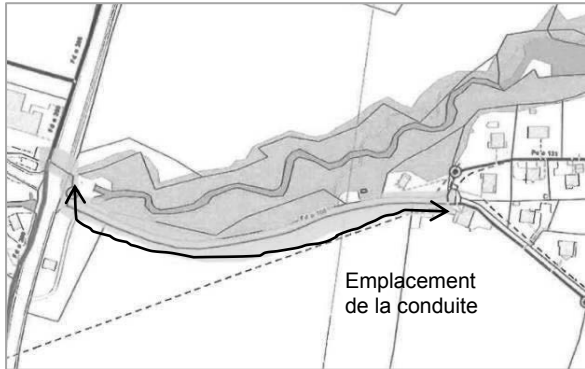
Afin de garantir la fiabilité du réseau d'eau potable et de réduire les dépenses imprévues liées aux fuites, il est proposé de remplacer intégralement cette section de conduite. Cette intervention permettra d'améliorer durablement la performance et la sécurité du réseau.

Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.

Marc-Olivier Seydoux

Eau potable – remplacement de conduite – Villarvassaux

CHF 300'000.00



Le réseau d'eau potable du quartier de Villarvassaux a récemment été remplacé et est désormais conforme aux normes en vigueur, tant pour la distribution d'eau que pour la défense incendie.

En revanche, la conduite principale d'alimentation reliant la route cantonale à ce quartier n'a pas encore été renouvelée. Elle présente un diamètre insuffisant, ne permettant pas d'assurer un débit optimal.

Le projet prévoit donc le remplacement complet de cette conduite par une canalisation de 160 mm de diamètre, conforme aux exigences actuelles, afin de sécuriser l'approvisionnement en eau et de garantir la performance du réseau.

Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.

Marc-Olivier Seydoux

Rénovation du garage et goudronnage – Déchetterie Le Bry

CHF 130'000.00

Des travaux de démolition et de reconstruction du garage communal de Le Bry sont envisagés. Le projet comprend les étapes suivantes :

- **Démolition** du garage existant ;
- **Raccordement** aux réseaux d'eaux claires, d'eaux usées et d'électricité ;
- **Réalisation d'une dalle en béton** avec une murette périphérique de 50 cm ;
- **Construction d'une charpente et d'un châssis en bois**, recouverts d'une **tôle sandwich** ;
- **Installation d'une porte sectionnelle** ;
- **Goudronnage** des abords extérieurs.

Ces travaux permettront d'améliorer les infrastructures communales et d'assurer de meilleures conditions pour les activités de l'édilité.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Olivier Oberson

Subventions d'investissements aux ménages 2026

CHF 40'000.00

Comme pour les années précédentes, le Conseil communal soumet au vote un budget annuel alloué pour les demandes de subventions, selon le règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Géraldine Barras

Rénovation Grange des Marais (patrimoine financier PF) **CHF 315'000.00**

Dans un souci d'entretien des bâtiments et de sécurité des personnes, des travaux doivent être entrepris pour rénover cette grange. Celle-ci est principalement affectée à nos deux sociétés de jeunesse. Le Conseil communal propose l'adoption d'un crédit pour réaliser notamment une dalle sur la partie en terre du bâtiment et refaire les parois ainsi que la toiture qui sont en très mauvais état.



Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Olivier Oberson

Rénovation des fenêtres et moustiquaires - La Cornache Avry (PF) **CHF 160'000.00**

Des travaux de remplacement des fenêtres sont prévus à l'immeuble de la Cornache. Le projet comprend les interventions suivantes :

- **Remplacement** des anciennes fenêtres **bois/bois** par de nouvelles **fenêtres bois/alu**, avec **croisillons intégrés dans le vitrage** selon les exigences du Service des biens culturels ;
- **Installation de moustiquaires** dans chaque appartement ;
- **Retouches de peinture** après la dépose des anciennes menuiseries.

Ces améliorations permettront d'optimiser le confort des habitants tout en renforçant la performance énergétique du bâtiment.

Cet investissement sera financé par emprunt bancaire.

Olivier Oberson

Approbation de la modification du règlement sur le droit de cité communal

Le 24 septembre 2020, l'Assemblée communale a adopté le règlement sur le droit de cité communal, lequel avait ensuite été validé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). Or, La condition de résidence de 5 ans inscrite dans notre règlement communal est contraire à l'art. 9 al. 4 de la Loi sur le droit de cité fribourgeois, lequel fixe une durée maximale de 3 ans à cet égard. Ce point a échappé à la DIAF lors de l'examen préalable du règlement, ainsi que lors de sa ratification.

C'est pourquoi, la durée de résidence, soit de 5 à 3 ans, doit être modifiée sur les articles 2 let. c et 3 let. b de notre règlement. Les autres articles n'appellent pas de modification.

Le règlement est disponible à l'administration et sur le site internet communal. Il ne sera pas lu en assemblée.

Approbation de la modification du règlement scolaire de la Commune de Pont-en-Ogoz

Dans le cadre du renouvellement du mobilier des salles de classe, de nouveaux pupitres ont été installés.

Ces équipements, financés par la Commune, visent à offrir aux élèves un environnement d'apprentissage confortable et moderne.

Jusqu'à présent, le règlement prévoyait uniquement, en cas de dégradation volontaire ou résultant d'un usage inapproprié, l'application de mesures éducatives à l'encontre de l'élève concerné.

Conformément à la volonté du Conseil communal, il est désormais prévu que ces situations puissent être sanctionnées par une mesure éducative et par la facturation aux responsables légaux du coût de la réparation ou du remplacement du matériel dégradé.

Cette modification du règlement a pour objectif de responsabiliser les élèves et de préserver le mobilier scolaire financé par la collectivité.

D'autres ajustements mineurs ont également été apportés au règlement.

Le règlement est disponible à l'administration et sur le site internet communal. Il ne sera pas lu en assemblée.

Modification des statuts du Secours Sud Fribourgeois

Lors de leur séance du 8 octobre 2025, les délégué·e·s des communes membres de l'association Secours Sud Fribourgeois ont accepté à la majorité la proposition de modification des statuts présentée par le Comité de direction.



**SECOURS SUD
FRIBOURGEOIS**
GLANE - VEVEYSE - GRUYÈRE

Cette révision, initiée par le Comité, répond aux besoins croissants et évolutifs de l'association depuis sa création en 2013. En effet, l'organisation actuelle ne permet plus de répondre de manière optimale à ses objectifs opérationnels.

Les principales modifications portent sur les points suivants :

- Siège de l'association (art. 4)
- Modalités de convocation de l'Assemblée des délégué·e·s (art. 10 al. 2)
- Composition du Comité de direction (art. 13)
- Attributions et délégations du Comité de direction (art. 15)
- Attributions de l'administrateur·trice (art. 18)
- Organisation du service des ambulances (art. 21)
- Obligation de servir (art. 23)
- Taxe d'exemption – Dispense (art. 24 al. 2)
- Taxe d'exemption – Perception (art. 24 al. 3)
- Répartition des charges et modalités de paiement (art. 32 al. 2)

Il s'agit d'une révision partielle des statuts, mais elle touche à des éléments essentiels tels que la composition du Comité de direction et les missions confiées aux organes de l'association.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, chaque Assemblée communale ou Conseil général des communes membres est appelé à se prononcer sur cette proposition de modification.

Les nouveaux statuts sont disponibles à l'administration et sur le site internet communal. Ils ne seront pas lus en assemblée.

Auberge St-Pierre, Le Bry – Vente à 1,2 millions

Faisant suite à la mise en vente de l'Auberge de Le Bry, un acquéreur est intéressé pour le prix de CHF 1'200'000.00. Dans la mesure où cet acquéreur se démarque des autres en proposant de réaliser des locaux pour un ou plusieurs commerces, voire une crèche, le Conseil communal estime qu'il pourrait apporter une dynamique et un côté social au centre du village de Le Bry. Aussi, les contraintes liées à un bâtiment protégé font que, selon ses calculs financiers, il souhaiterait pouvoir acquérir la parcelle au prix de CHF 1'200'000.00.

Il faut savoir que les comptes communaux ont porté chaque année un amortissement d'env. CHF 36'000.00 sur ce bâtiment depuis 2023, si bien qu'une vente au prix demandé dégagera un excédent comptable grâce aux amortissements faits durant les années 2023, 2024 et 2025 (si l'acte de vente est signé en 2026) ; l'immeuble avait été acquis initialement par la Commune au prix de CHF 1'190'000.00.

Informations communales

Etat des lieux des projets routiers en cours

Pour connaître les étapes précédentes des différents projets routiers, nous vous remercions de vous référer aux précédents bulletins communaux.

Route de l'Abranna, à Le Bry

Les travaux sont terminés. La réception de l'ouvrage a eu lieu le 10 octobre 2025.

Route de la Cantine, à Avry-devant-Pont

La Commune et le bureau d'ingénieurs ont rencontré les propriétaires dont les biens-fonds sont touchés au début de l'année 2025. Tous les propriétaires concernés ont ensuite signé les conventions d'emprises. Après différentes adaptations du projet ayant fait l'objet de l'examen préalable, la mise à l'enquête publique se déroule du vendredi 7 novembre au vendredi 9 décembre 2025.

Trottoir longeant la route de la Gruyère, à Le Bry

Il s'agit d'un projet de sécurisation du trottoir mené par le canton. Le 23 septembre 2025, le Conseil d'Etat a adjugé les travaux. Compte tenu du délai de recours de 20 jours, le démarrage des travaux n'a pas pu avoir lieu conformément au planning initial. Les travaux débiteront en principe au tout début de l'année 2026.

Etude de mobilité et sécurisation du secteur Gumefens

T1

Les travaux du T1 sont terminés, sauf pour ce qui est de l'arborisation et la végétalisation dont les démarches y relatives sont en cours. La réception finale de l'ouvrage a eu lieu le 2 octobre 2025.

T2

La Commune et le bureau d'ingénieurs ont rencontré les propriétaires au début de l'année 2025. La plupart des conventions d'emprises sont signées et les autres devraient l'être prochainement. Le projet ayant fait l'objet de l'examen préalable a connu différentes adaptations en lien notamment avec le déplacement du trottoir prévu initialement sur le côté droit de la route sur le côté gauche en direction de la laiterie.

T3

La Commune et le bureau d'ingénieurs ont rencontré les propriétaires une première fois à la fin de l'année 2024. Le dossier correspondant a été envoyé pour l'examen préalable aux autorités cantonales, à la fin de l'été.

Virginie Fragnière Charrière

Rénovation et entretien des routes AF

Le Conseil communal prévoit depuis le début de la présente législature d'entretenir des routes et accès au caractère agricole, tout en comptant sur les subventions cantonales et fédérales. Si un premier lot a pu être réalisé à satisfaction en 2023, le Service cantonal de l'agriculture, Grangeneuve, ne nous donne pas l'autorisation de débiter la suite des travaux.

Toutes les démarches possibles ont été entreprises, dans le but de pouvoir continuer les investissements "routes AF 2023" et "routes AF 2024" visibles dans la planification financière de la Commune et concernant les routes de Thusy, de La Comba, de Redon et l'accès aux communs, secteur Etrua.

Tout récemment, le Canton nous a informés de la priorité mise sur l'alimentation en eau des alpages, au détriment des projets communaux tels que le nôtre. Aucune date ou information complémentaire ne nous est communiquée en l'état.

Nous regrettons vivement la situation, et remercions la population de sa compréhension.

Pierre Justin Morard

Rénovation de la gîte d'Avry

Comme vous l'aurez certainement remarqué dans le paysage communal, les travaux de rénovation de la gîte d'Avry sont désormais terminés.

Pour rappel, deux crédits d'investissement pour un total de CHF 280'000.00 avaient été votés par l'Assemblée communale pour financer ces derniers.

Si la rénovation s'est déroulée conformément à la planification initiale, quelques surprises de taille sont apparues. La plus importante concernait la quasi-inexistence de mur au nord-ouest du bâtiment. Par conséquent, il a été décidé de construire un mur de soutènement à cet emplacement, pour assurer la stabilité du bâtiment, mais également la retenue du remblai en amont. Au vu de leur très mauvais état, les chevrons ont également dû être remplacés avant la pose de la nouvelle couverture en tuiles.

En matière de subventionnement, contrairement à ce qui nous avait été annoncé initialement, Grangeneuve ne nous a pas accordé d'aide proportionnelle aux coûts, mais un forfait nettement plus faible.

L'investissement sera clôturé lors de l'Assemblée communale du printemps 2026, avec un surcoût de quelques dizaines de milliers de francs.

Pierre Justin Morard



Travaux d'entretien urgents sur la gîte de Gumefens

Ce bâtiment communal a fait l'objet de travaux d'entretien ponctuels durant la présente législature, lesquels ont été intégralement financés par les comptes de fonctionnement.

Lors de la saison d'estivage 2025, un écoulement de lisier au travers d'un mur a été constaté. Ceci constitue un problème que nous devons traiter prioritairement ; des investigations sont en cours pour en déterminer l'origine. Nous savons déjà que la fosse à lisier devrait être agrandie et que son état rend la suite de son exploitation incertaine.

Selon les éléments qui seront découverts ces prochains temps, un crédit d'investissement devra vraisemblablement être proposé lors d'une prochaine Assemblée communale.

Pierre Justin Morard

Cimetière d'Avry-devant-Pont Accès pour les personnes à mobilité réduite

Le Conseil communal a été sensibilisé à plusieurs reprises quant aux difficultés d'accès à la partie supérieure du cimetière.

Nos analyses démontrent que, en raison de la pente des lieux, la construction d'une rampe respectant les caractéristiques techniques imposées pour les personnes à mobilité réduite n'est pas possible. Des alternatives sont en cours d'évaluation, notamment l'installation d'un monte-personnes sur l'escalier supérieur.

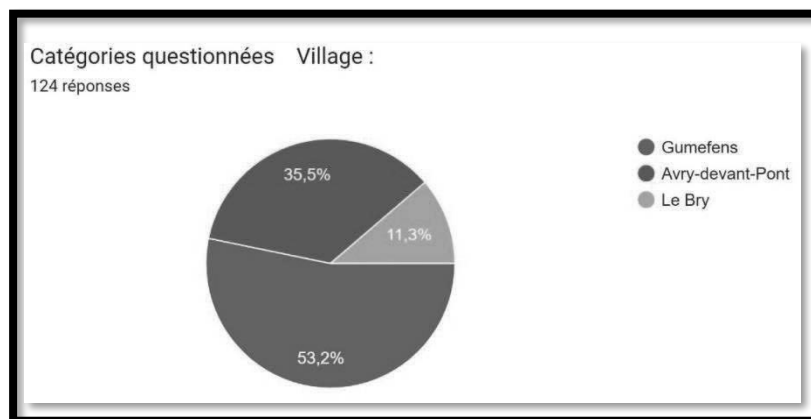
Dans la mesure du possible, les travaux seront financés dans le cadre des budgets de fonctionnement.

Nous remercions les citoyens pour leur compréhension.

Pierre Justin Morard

Résultat du sondage

En septembre 2025, les citoyennes et citoyens de la Commune ont été invité-e-s à compléter un sondage. Afin de vous faire part des résultats, le Conseil communal vous invite à participer à une séance d'information le **mercredi 3 décembre 2025, à 19h45**, à la halle polyvalente d'Avry-dt-Pont, salle 2015.



Le Conseil communal tient à remercier chaque personne ayant pris le temps de compléter le formulaire.



Fermeture du bureau communal

*Le bureau communal sera fermé du
lundi 22 décembre 2025
au vendredi 2 janvier 2026*

Déchetterie – Le Bry

Horaires d'ouverture durant les fêtes de fin d'année :

Mercredi 24 et 31 décembre 2025 :

FERMÉ

Samedi 27 janvier 2025 et 3 janvier 2026 :

OUVERT (de 09h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00)

Déneigement

Le Conseil communal vous rappelle que la Commune se charge de déneiger les voies de circulation communales et les trottoirs dans les meilleurs délais possibles. Cependant, pour pouvoir le faire dans les meilleures conditions, **IL EST IMPERATIF DE LAISSER LES TROTTOIRS ET LES ACCES LIBRES.**

Il est **interdit** de remettre la neige des places privées sur le trottoir ou la chaussée. D'avance nous vous en remercions.

Piquets à neige

Les piquets orange qui longent les routes durant la saison hivernale sont posés afin de garantir votre sécurité en cas de fortes chutes de neige, ils délimitent le bord de route.

Le Conseil communal vous prie de ne pas les enlever, ni les déplacer.

Hivernage des bateaux

Chers propriétaires de bateaux, Chers bateliers, l'heure de l'hivernage de vos embarcations est arrivée.

Nous vous rappelons que selon la Loi fédérale sur la navigation intérieure du 3 octobre 1975 (LNI) et la loi d'application de la législation fédérale sur la navigation intérieure du 7 février 1991 (LALNI), les embarcations ne doivent en aucun cas être déposées sur le domaine public pour l'hivernage.

Celles-ci, ainsi que leur remorque, doivent être entreposées sur le terrain privé des propriétaires.

Les embarcations déposées sur le domaine public sans autorisation ou sans numéro de contrôle seront mises en fourrière par la police cantonale. Il en va d'ailleurs de même pour tout bateau échoué, coulé, inapte à la navigation ainsi que tout objet qui entrave ou met en danger la navigation (cf. art.11 LALNI).



Paroisse d'Avry-devant-Pont – Dates à retenir

Mercredi 24 décembre 2025
à 24h00 à l'Eglise d'Avry-devant-Pont

Messe de minuit suivie par un thé et un vin chaud servis par la Jeunesse

Samedi 21 février 2026
dès 11h30 au tea-room de la Cigogne à Gumefens

Soupe de carême

Dimanche 5 avril 2026
à 10h00 à l'Eglise d'Avry-devant-Pont

Messe de Pâques

Jeudi 30 avril 2026
à 20h00 à la salle de la Cure d'Avry-devant-Pont

Assemblée paroissiale

Dimanche 3 mai 2026
à 10h00 à l'Eglise d'Avry-devant-Pont

Messe de la 1^{ère} communion

Conseil des parents

Bonjour,

Certains enfants de la Commune, pour différentes raisons, sont livrés à eux-mêmes pour faire leurs devoirs. Cette situation risque d'aller en s'accroissant les prochaines années.



Afin que tous les enfants aient la possibilité d'obtenir de l'aide et un encadrement au moins une fois par semaine, nous recherchons une personne motivée et compétente pour mettre sur pied, dans la Commune, un service de devoirs surveillés.

Il s'agirait d'encadrer un groupe d'enfants (une dizaine environ) et de les aider à réaliser leurs devoirs ou à réviser après l'école pendant une heure environ. Ce service serait mis sur pied un ou plusieurs soirs par semaine.

Ce projet se mettra en place en fonction des disponibilités de la (ou des) personne(s) intéressée(s).

Merci de nous faire part de votre intérêt par mail à l'adresse suivante :

conseilparents@pont-en-ogoz.ch

Commission Senior-e-s

Nous avons le plaisir de vous présenter les activités du premier semestre 2026.

Vous trouverez le calendrier détaillé ci-après. Nous nous réjouissons de partager avec vous des moments conviviaux et chaleureux.

Repas de Noël

Nous célébrerons Noël le 14 décembre 2025 dès 11h30 au restaurant de Vuippens.

Les inscriptions sont encore ouvertes !

Nos activités régulières

Retrouvons-nous pour nos rendez-vous désormais bien connus :

- Jass
- Club de lecture : La Ronde des livres
- Atelier théâtre : Osons rire ensemble
- Yoga en salle ou fitness en plein air
- La Place des Sages (échanges et partage)

Excursions

Les marches conviviales évoluent ! Elles deviennent deux excursions guidées avec Trudy Limat : autour du lac de Lessoc et au Moléson (voir calendrier)

Annulées en cas de pluie — inscription nécessaire

Visites guidées

Nous vous invitons à découvrir ou à redécouvrir ensemble le musée tibétain et le château à Gruyères le 24 avril et les caves de la Tzintre à Charmey le 12 juin (voir le calendrier)

Projet intergénérationnel — Pierres, Voix et Mémoires

Nous avons développé un projet intergénérationnel intitulé « **Mémoires de Pont-en-Ogoz : pierres, voix et savoirs croisés pour une mémoire vivante de nos villages** ». Ce projet aboutira à la publication d'un **bulletin communal** et de **podcasts** dont la parution est prévue en **2027–2028**.

Se rencontrer, se raconter, se souvenir... autour des lieux emblématiques de nos villages. À partir de vos souvenirs, témoignages et anecdotes, enrichis d'apports historiques, nous souhaitons faire émerger une mémoire commune, partagée entre enfants, jeunes et anciens, **en prenant pour fil conducteur les lieux qui donnent leur âme à notre commune :**

Le lac et ses îles, le Foyer Nazareth, la Mollinchire, les anciens cafés et commerces...

Des endroits **chargés d'histoires et de voix**, où les générations se croisent, se reconnaissent et **tissent ensemble le récit vivant de leur territoire**.

Pour commencer, nous vous invitons à trois cafés-rencontres, à la HAP (sur inscription) :

- François Schmutz, ancien syndic, chef d'état-major : ***Le Bry à travers ses lieux-dits : quand notre coin de terre nous parle***
- Par ses habitants : ***Gumefens, anecdotes et souvenirs autour des lieux qui racontent le village***
- Serge Rossier, directeur du Musée gruérien : ***Voulu, maudit, béni, chéri — le lac***

Ces rencontres seront le point de départ du projet qui se poursuivra, en 2026-2027, par des ateliers et des échanges entre plus jeunes et plus âgés.

Un projet vivant, participatif, chaleureux — et fait ensemble.

Et au printemps...

Un café-rencontre avec Jean-Luc Pasquier, maître-jardinier : ***La santé du sol et ses petits copains : micro-organismes, mycorhizes, etc.***

Calendrier – 1er semestre 2026

Excursions Avec Trudy Limat	<i>Deux lundis, rendez-vous sur la place du village Avry-devant-Pont, à 13h00, covoiturage</i> <i>Sur inscription, annulation en cas de pluie</i>	20 avril , tour du lac de Lessoc, env. 2h00 de marche, avec petit dénivelé, verre de l'amitié en rentrant à Villars-sous-Mont à L'Espace Gourmand 26 juin , rando au Moléson, funiculaire (12 fr.), sentier botanique, pause à la buvette de La Chala, retour à Moléson-Village, env. 2h00, 6 km, dénivelé 200 m. de montée et 600 m. de descente
Jass	<i>Les jeudis à 14h00 au Mag d'Ogoz</i>	Tous les 15 jours. La première fois, le 5 janvier 2026
Yoga à la HAP avec Neira Delalic	<i>Les mercredis à 9h30 – 15 francs par personne – pour 10 à 12 personnes</i>	28 janvier 13 mai
Fitness au bord du lac Avec Isabelle Ropraz, instructrice Pro Senectute	<i>Les mercredis à 9h30 Tous les 15 jours</i>	6 mai ; 20 mai ; 3 juin ; 17 juin, 1 ^{er} juillet

Visites guidées

Vendredi 24 avril 2026 – Musée tibétain et Château, à Gruyères- sur inscription

Déplacement à Gruyères en car – rendez-vous sur la place du village d'Avry-devant-Pont à 13h30 – les participants sont répartis en deux groupes qui visiteront en alternance le musée tibétain et le château – Apéritif au café Gyger - participation : 15 francs par personne comprenant le transport, les entrées, les guides et l'apéritif. Retour vers 17h30 – prière aux personnes qui bénéficient de billets gratuits de s'annoncer

Vendredi 12 juin 2026 – Caves de la Tzintre à Charmey – sur inscription

Déplacement en car - rendez-vous sur la place du village d'Avry-devant-Pont à 14h15 – un/e guide nous attendra sur place à 15h00, durée de la visite 1h30 avec apéritif et dégustation, retour vers 17h00 - participation financière 15 francs par personne comprenant le déplacement, le guide, l'apéritif et la dégustation

Cafés-rencontres

Mercredi 21 janvier à 9h00 à la HAP d'Avry-devant-Pont – sur inscription

Avec François Schmutz : *Le Bry à travers ses lieux-dits : quand notre coin de terre nous parle*

Mercredi 25 février à 9h00 à la HAP d'Avry-devant-Pont – sur inscription

Par ses habitants : *Gumefens, anecdotes et souvenirs autour des lieux qui racontent le village*

Mercredi 25 mars à 9h00 à la HAP d'Avry-devant-Pont – sur inscription

Avec Jean-Luc Pasquier : *La santé du sol et ses petits copains, micro-organismes et mycorhizes*

Mercredi 29 avril à la HAP d'Avry-devant-Pont – sur inscription

Avec Serge Rossier : *Voulu, maudit, béni, chéri — le lac*

**Bulletin d'inscription à faire parvenir à l'administration communale
jusqu'au 5 décembre 2025**

Activités	Nbre pers.	Nom et prénom	Tél. et E-mail
Excursion le 20 avril 2026 : tour du lac de Lessoc			
Excursion le 26 juin 2026 : Moléson, sentier botanique			
Musée tibétain et Château à Gruyères le 24 avril 2026			
Caves de la Tzintre à Charmey le 12 juin 2026			
Café-rencontre avec François Schmutz le 21 janvier 2026 : Le Bry à travers ses lieux-dits : quand notre coin de terre nous parle			
Café-rencontre le 25 février 2026, par ses habitants : Gumefens, anecdotes et souvenirs autour des lieux qui racontent le village			
Café-rencontre avec Jean-Luc Pasquier le 25 mars 2026 : La santé du sol et ses petits copains, micro-organismes et mycorhizes			
Café-rencontre avec Serge Rossier le 29 avril 2026 : Voulu, maudit, béni, chéri — le lac			
Atelier « osons rire à tout âge » Avec Jacques Limat, ex-metteur en scène amateur Initiation au théâtre, aux impros amusantes, laissez-vous surprendre !			
Initiation au yoga avec Neira Delalic Si vous avez un tapis de yoga, prenez-le !			
La Ronde des livres, club de lecture			
La Place des Sages, le réseautage des Senior-e-s			
R A P P E L Repas de Noël au restaurant de Vuippens le 14 décembre 2025 dès 11h30			

Sociétés locales



***Vous présente les fenêtres de l'Avent 2025 de Pont-en-Ogoz
de 18h30 à 20h00***

- | | | |
|--------|--------------------------|--|
| DI | 30 novembre | <i>AAS architecture SA - Vers la Chapelle 54 – Gumefens</i>
<i>Dès 17h00 – Magie de Noël avec l'illumination du sapin à 18h00</i> |
| LU | 1 ^{er} décembre | <i>Jette des Ponts - Parcelle de la pêche – En Redon – Avry-dt-Pont</i> |
| VE | 5 décembre | <i>Local Terre Native - Cabane des Bûcherons - Gumefens</i>
<i>(parking antenne Swisscom) - Soirée féérique autour du sapin dès 18h00</i> |
| SA | 6 décembre | <i>Mmes et M. Isabelle Drand, Martine Barras et Andéol Barras</i>
<i>Route du Stand 20 – Le Bry</i> |
| DI | 7 décembre | <i>Jeunesse de Gumefens - Ecole – Les Cossettes 2 – Gumefens</i> |
| LU | 8 décembre | <i>Familles Laurent Bulliard, Yvan Bulliard et Giuseppe Greco</i>
<i>L'Abrana 4 et 6 – Le Bry</i> |
| JE | 11 décembre | <i>Tea-Room La Cigogne - Vers La Chapelle 2 – Gumefens</i> |
| VE | 12 décembre | <i>Famille Marianne et Christian Marchon – Route de la Gruyère 22 – Le Bry</i> |
| SA | 13 décembre | <i>Mme et M. Aude Favre et Vincent Andrey - Les Planchettes 54 – Avry-dt-Pont</i> |
| DI | 14 décembre | <i>L'atelier d'Art – Mme Eva Theytaz - Route du Villars d'Avry 6 – Le Bry</i> |
| M
E | 17 décembre | <i>Edilité de Pont-en-Ogoz - Route du Villars d'Avry 26-28 (déchetterie) – Le Bry</i> |
| JE | 18 décembre | <i>Loc Factory - Route du Villars d'Avry 6 – Le Bry</i> |
| VE | 19 décembre | <i>Le Mag d'Ogoz - Route de l'Eglise 13 – Avry-dt-Pont</i> |
| SA | 20 décembre | <i>Mme Céline Girard - Impasse des Amaris 10 – Le Bry</i> |
| DI | 21 décembre | <i>Familles Fragnière et Dupré - Quartier Villars d'Avry 119 – Le Bry</i> |
| LU | 22 décembre | <i>Familles Schaller-Bapst, Hitz-Keller, Kjlchöer et Schmutz-Price</i>
<i>Quartier Malamoillie 3 – Gumefens</i> |



Venez nombreux !!

Nous vous souhaitons une magnifique période de l'Avent sous le signe du partage.

Projet de la pomme au jus de pommes Association Local'Terre'Native

En septembre et octobre dernier, tous les élèves du cercle scolaire de Pont-en-Ogoz de la 1H à la 8H, en collaboration avec l'association Local'Terre'Native, ont participé à la récolte de pommes et de poires dans la commune. Le but de cette action était d'en extraire du jus puis de le vendre afin de participer au financement des camps (ski et camps verts).

Plus de 1'800 Kg de pommes et poires ont été récolté !
Bravo les enfants !

Nous tenons à remercier chaleureusement les agriculteurs et particuliers de notre commune qui ont gracieusement mis à disposition leurs arbres fruitiers.

Merci de faire bon accueil aux enfants qui viendront vous vendre le fruit de leur labeur !



CONCERT DE NOËL



le vendredi 12 décembre 2025, à 20h00

de la fanfare et du chœur-mixte de l'Echo du Gibloux,

en l'Eglise d'Avry-devant-Pont

directions : Nicolas Crausaz et Nathan Christe

Venez nombreux !

Un verre de l'amitié sera servi à la halle polyvalente

au terme de ce concert.

Collecte à la sortie



Lors de la prochaine rencontre des **Céciliennes du Décanat de la Part-Dieu** à Bulle, nous aurons le plaisir de nous produire le **samedi 29 novembre** :

- de 15 h 45 à 16 h 15 à Notre Dame de Compassion
- à 20 h concert de tous les chœurs à l'église St-Pierre-aux-Liens

Vous pourrez aussi nous entendre lors de la **méditation musicale à Notre Dame de Compassion, à Bulle, le dimanche 15 février 2026, à 17 h**

Au plaisir de vous y rencontrer à un moment ou à un autre !



ASSOCIATION
ILE D'OGOZ

ON RECRUTE
RESPONSABLE
MAINTENANCE DES BARGES

TÂCHES SAISONNIÈRES

PLUS D'INFO: +41 79 653 87 55
info@ogoz.ch



30 ANS
LES GIBLOTINS
AVRY-DEVANT-PONT

**Spectacle des 30 ans
du Chœur d'enfants les Giblotins**

Vendredi 12 juin et Samedi 13 juin 2026

À la Halle Polyvalente d'Avry-devant-Pont

Réservez déjà la date !!

Souper d'anniversaire

Les Giblotins - 30 ans



7 mars 2026 | Salle Polyvalente Avry-dt-Pont
Apéritif 18h

Groupez les réservations pour être à côté !

Apéritif offert
Pâtes à volonté
Soirée Karaoké

Inscriptions sur : Tarifs : 35.- / 20.- (jusqu'à 12 ans)



Jette des Ponts
organise son

16^{ème} Marché de Printemps

Samedi 9 mai 2026
de 9h00 à 17h00
Place de l'école de Gumefens

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour cet événement. N'hésitez pas à nous contacter !
adeline.rapin@gmail.com 079 636 13 84

Au plaisir de vous rencontrer nombreux lors de notre prochain marché !



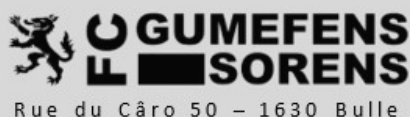
Exercices cardio
et renforcement musculaire

Moove 2Bfit

LE MERCREDI DE 19H À 20H
à la Halle polyvalente d'Avry-Devant-Pont

UN COURS DYNAMIQUE ACCESSIBLE À TOUTES !

Plus de renseignements au 026 915 36 39



Ecole de foot et Juniors du FCGS

Chers Parents,

Votre enfant aime jouer, être en compagnie d'autres enfants, il a envie de bouger, se faire plaisir, alors pourquoi pas l'inscrire à l'école de foot ou en juniors au FC Gumefens-Sorens !

Ecole de foot : dès 5 ans

Juniors : dès 7 ans => F, E, D, C, B et A

Période : avril à fin juin et septembre à fin octobre en extérieur

Hiver : en salle

Quand et où : en fonction de l'équipe et du jour, terrains de Gumefens ou Sorens

Personne de contact : Steve Rolle → as.rolle@bluewin.ch – 078 676 08 38

Votre enfant a la possibilité de venir 2 à 3 fois à l'entraînement pour se rendre compte et ensuite vous pourrez confirmer son inscription !!!

Pour toutes questions complémentaires, n'hésitez pas à contacter M. Steve Rolle.

Le foot est une belle école de vie où l'amitié, le partage et l'entraide s'apprennent en jouant !



SOUPER DE SOUTIEN

31 JANVIER 2026

📍 Halle polyvalente de Sorens
🕒 Apéritif offert dès 18h00

Menu 3 plats :

- Magret de canard fumé, doucette oeufs
- Filet mignon, sauce champignons, gratin, légumes
- Glace vanille et fruits chauds / fromages
- Option végétarienne

CHF 90.-/personne
hors boissons
(inscription au verso)



Grande tombola et concert-animation dès la fin du repas !

LENDEMAIN D'HIER

REPRISES

Avec le soutien de :





Formulaire en ligne à compléter via le code QR ci-dessous jusqu'au 18.01.2026



Le FCGS vous remercie chaleureusement pour votre précieux soutien !

Recherche de gardiens Refuge des pêcheurs



La Société de pêche de la Basse-Gruyère recherche 3 personnes pour le gardiennage du Refuge des Pêcheurs à Avry-devant-Pont pour la saison prochaine :

- 1 responsable des locations (organisation, remise des clés à 8h00, contrôles)
- 2 personnes pour les remises de clés à 8h00 et les contrôles

Un défraiement est prévu. Ce petit job convient très bien à un.e retraité.e souhaitant arrondir ses fins de mois. Pas besoin d'être membre de la société.

Intéressé-e ? Contactez le président au 079 302 98 64 ou M. Laurent Liard, actuel responsable des gardiens au 079 723 61 47



Soirée raquettes-fondue Samedi 17 janvier 2026

Venez vous balader en raquettes (ou à pied) dans le Gibloux. Vous pourrez ensuite déguster une délicieuse fondue à la cabane des bûcherons de Gumeffens.

Départs du parc Swisscom-antenne :

17h00 pour familles avec enfants + **19h30**

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES

(places limitées)

Prix : adulte CHF 20.00 / enfant CHF 12.00

Renseignements et réservations

au 026 411 15 47



Organisation : Ski-club « Eclair » Avry-dt-Pont

Bibliothèque

Depuis la rentrée scolaire, la bibliothèque scolaire et publique de Sorens, « La Poche à Livres », fonctionne dans le cadre d'une entente intercommunale regroupant les communes de Sorens, Écharlens, Marsens et Pont-en-Ogoz.

Située dans le bâtiment de la halle polyvalente à Sorens, La Poche à Livres est une bibliothèque publique ouverte à toutes et tous. Elle met à disposition du public, des élèves et des écoles plus de 8'000 documents, dont des livres et des DVD.

Accessible tout au long de l'année, la bibliothèque propose un abonnement annuel, avec un tarif préférentiel pour les habitants des communes de l'entente.

À partir de 2026, un bibliobus viendra compléter les services en se déplaçant dans les différentes écoles.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site internet de la bibliothèque :

<http://lapochealivres.blogspot.com>

La société de Tir à Air Comprimé Fusil et Pistolet 10M est à la recherche de nouveaux membres !

Tu cherches un sport de concentration et de précision ? Viens donc essayer le tir !

Que tu aies déjà pratiqué le tir ou non, que tu sois jeune ou moins jeune, tu es le (-la) bienvenu (-e) !

Pour des questions ou si tu désires faire un essai, tu peux contacter Christophe Oberson au 078 866 57 67

FUSIL ET PISTOLET 10 m.



Vous avez envie de bouger un peu, de faire partie d'un groupe de dames sympathiques...

Cours de gym douce pour les aînées,
les vendredis de 14h00 à 15h30
Dispensés par 1 monitrice à l'écoute
Avry-devant-Pont – Halle polyvalente

Venez faire un essai

Cot. 100.- /an –
Plus d'info au 079 604 49 22
Amicale gym-dames



Pratique

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

PRO
SENECTUTE

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un·e bénévole expérimenté·e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2025, ce service aura lieu **du 2 février 2026 au 30 avril 2026**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 19 janvier 2026 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessous).

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch

Agence AVS

L'agence AVS est un service à la population par le biais de l'administration communale.

Nous travaillons en étroite collaboration avec la caisse de compensation de Fribourg, en renseignant et en orientant la population sur ses droits et obligations.

Nous vous rappelons que toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou indépendante (également les agriculteurs) ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG.

Les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer les cotisations AVS/AI/APG dès le 1er janvier qui suit leur 20e anniversaire.

Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité lucrative doivent s'annoncer sans tarder à la caisse cantonale de compensation, afin de payer des cotisations AVS/AI/APG et de bénéficier, le moment venu, d'une rente AVS ou AI complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins le double de la cotisation annuelle minimale.

Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

DÈS LE 14 DÉCEMBRE 2025

CHANGEMENT HORAIRE

#jyvaisenTPF



CONSULTEZ
VOS HORAIRES
EN LIGNE:
tpf.ch/nouveautes

tpf...

généralions

La Commune offre un abonnement à titre gracieux à toute personne ayant atteint l'âge de la retraite.

Les personnes intéressées à recevoir la revue **Généralions** sont priées d'en faire la demande auprès de l'administration communale.





**Halle polyvalente
AVRY-DEVANT-PONT**

**Dimanche matin
de 9h30 à 11h30**

*Les bénévoles de-
PLAYGROUNDS
transforment la salle
de gym en terrain de
jeu pour les enfants
de 0 à 6 ans et leurs
familles.*

Sans inscriptions, pensez
juste aux chaussettes anti-
dérapantes



Plus d'infos sur
playgrounds.ch




**Salle ouverte pour les enfants de
0-6 ans et leurs familles**



Où
Halle polyvalente
Route de Russille 51, 1644 Avry-devant-Pont
Des questions ? : julia.barras@hotmail.com

Quand ?
Les dimanches matin de 9h30 – 11h30
30.11, 28.12, 25.01, 08.02, 15.03, 26.04

L'entrée est gratuite !
Grâce au soutien de la Commune de Pont-en-Ogoz



2026

Le prochain nettoyage des berges
du lac aura lieu le

samedi 21 mars 2026

Réservez cette date et venez
nombreux 😊



Nous avons encore quelques places pour la
rentrée 2025/2026. Veuillez nous appeler pour
connaître nos disponibilités.

En cas d'intérêt, merci de contacter la direction au
026 915 35 38 ou de remplir le formulaire de
préinscription sur notre site internet
www.lesgalopins.ch

Memento

Administration communale :

Route de l'Eglise 13
1644 Avry-devant-Pont

Tél. 026 915 91 30

commune@pont-en-ogoz.ch

Heures d'ouverture :

Mardi 14h30 – 18h30

Mercredi 9h00 – 11h30

Jeudi 14h00 – 17h30

<http://www.pont-en-ogoz.ch>



Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont : 026 915 31 39 / Gumefens : 026 915 30 25 / Le Bry : 026 411 20 66

Déchetterie – Le Bry :

Mercredi

18h00 – 20h00

Samedi

9h30 – 12h00

15h00 – 17h00

Mag d'Ogoz Sàrl – Boulangerie / alimentation / tea-room – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 915 20 80

Nouveaux horaires !

Lundi-mardi-mercredi-jeudi

6h00 – 18h30

Vendredi

6h00 – 20h00

Samedi

6h00 – 12h00

Dimanche

6h00 – 12h00

Fromagerie Gumefens – Avry :

Tél. 026 436 26 26 et 079 800 26 53

Heures

Lundi

fermé

d'ouverture : Ma à Sa 7h30 – 11h45 / 15h00 – 18h30

Dim. 7h30 – 11h45 / 16h00 – 18h30

Tea-room La Cigogne – Gumefens :

Tél. 026 915 08 27

Lu-Ma-Me-Je-Ve

7h00 – 19h00

Samedi

7h00 – 13h00

Dimanche

8h00 – 12h00

Buvette du Lac – Gumefens :

Tél. 026 915 15 70

Heures d'ouverture : Voir sur le site internet www.labuvettedulac.ch info@labuvettedulac.ch

Buvette Stade des Marais – Gumefens :

Tél. 076 372 71 75 – M. Ricardo Ferreira

Heures d'ouverture : Voir sur le site internet www.fcgumefenssorens.ch

Informations :

Justice de paix de la Gruyère :

Tél. 026 305 86 40

jpgruyere@fr.ch

Préfecture de la Gruyère :

Tél. 026 305 64 00

www.fr.gruyere.ch

Feu :

Tél. 118

Police :

Tél. 117

Urgences médicales :

Tél. 144

Hôpital de Riaz :

Tél. 026 306 40 00

Médecin de garde de la Gruyère :

Tél. 026 304 21 36

Pharmacie de service :

Tél. 026 304 21 40 (En dehors des heures d'ouverture normales)